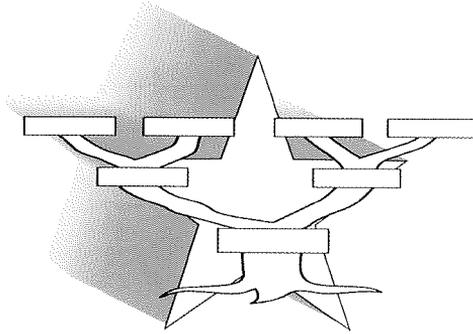


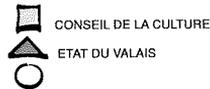
Association valaisanne d'études généalogiques
Walliser Vereinigung für Familienforschung



Bulletin 16

2006

Avec le soutien du Conseil de la culture de l'État du Valais



Pour adresse : Guy-Bernard Meyer, président Aveg-WVFF
Route de la Creta 2, 1870 Monthey
gbmeyer@freesurf.ch

Caution historique : Pierre-Alain Bezat

Correction : Claude Paré, Anouk Crozzoli

Mise en pages : Claudine Daulte

Illustrations de couverture :

- Plan parcellaire de la commune d'Ardon, 1857. Archives de l'État du Valais, Fonds Joseph Antoine Vouilloz. (Document fourni par Myriam Évéquoz-Dayen)
- Détail. Planche Agriculture, Labourage de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, Vol. I, 1770. (Document fourni par Christian de Felice)
- Livre des Reconnaissances de 1752. Archives communales d'Orsières, L21. (Document fourni par Élisabeth Darbellay-Gabioud)

Éditeur : © Aveg-WVFF 2007
Impression : La Vallée, Aoste

Sommaire – Inhaltsangabe

Partageons nos trésors! <i>Bereichern wir uns gegenseitig mit unserem Wissen!</i>	4
Rencontres 2007 – <i>Jahresprogramm 2007</i>	5
Jean Bützberger Merci Madame la Présidente!	6
<i>Wir danken unserer abtretenden Präsidentin von ganzem Herzen!</i>	7
Jean-Henry Papilloud Des images pour l'histoire et la généalogie	8
Bernard Truffer Nouvelles armoiries – <i>Neue Wappen</i>	12
Paul Heldner <i>Wappen Anthamatten, Zmilacher...</i>	15
Alain Zuber État des lieux de douze hôpitaux de charité valaisans en 1811	18
Myriam Évéquoz-Dayen Regards sur le Rhône, hier et aujourd'hui	34
Philippe Terrettaz Aux origines de la famille Cheseaux de Leytron et Saillon	39
Christian de Felice <i>L'Encyclopédie</i> d'Yverdon de Fortuné Barthélemy De Felice: une encyclopédie suisse au Siècle des Lumières	42
Jean Tabin La famille Tabin	53
Gilbert Salem <i>Des choses pareilles!</i> Souvenirs de Thérèse, l'Anniviarde	60
Élisabeth Darbellay-Gabioud <i>¡Feliz cumpleaños, primos de San José!</i>	66
Nouveaux membres – <i>Neue Mitglieder</i>	69
L'Aveg en bref – <i>Der WFFF in kürze</i>	70
Comité – <i>Vorstand</i>	71

Partageons nos trésors! Bereichern wir uns gegenseitig mit unserem Wissen!

Depuis seize ans, le *Bulletin* annuel de l'Aveg sert à tisser des liens entre les membres de l'association mais aussi avec un public sensible à notre passion.

La richesse de cette brochure tient avant tout à l'apport généreux des auteur·e·s. Chacune et chacun est ici vivement remercié·e!

La variété des contributions prouve les attaches indiscutables de la généalogie à de nombreux domaines: histoire, photographie, sociologie, géographie, etc. Nous nous réjouissons de trouver ici tous ces angles de vue. Ces regards annexes ne sont-ils pas indispensables à la compréhension de nos histoires familiales ou régionales?

Afin de poursuivre ce sympathique échange, nous invitons chacune et chacun – nos membres du Haut-Valais en particulier – à partager leurs trésors!

Bonne découverte!

Seit sechzehn Jahren ist es uns auch durch «die Mitteilungen des WVFF» gelungen die Beziehungen zwischen den einzelnen Mitgliedern aber auch anderen interessierten Personen zu fördern.

Die Vielfältigkeit der Mitteilungen ist in erster Linie den verschiedenen Autorinnen und Autoren zu verdanken. Wir möchten jeden einzelnen der Autoren wissen lassen, dass alle Leser Ihnen dafür herzlich Danken.

Die Verschieden- und Reichhaltigkeit ist der Beweis, dass die Ahnenforschung mit vielen Bereichen vernetzt ist wie z.B. Geschichte, Photographie, Soziologie, Geographie usw. Es freut uns immer wieder all diese Betrachtungen in unserem Mitteilungsblatt zu finden.

Sind nicht gerade diese Betrachtungen anderer Bereiche notwendig um die Geschichte unserer Familien oder Regionen besser zu verstehen?

Um die Weiterführung dieses sympathischen Gedankenaustausches zu garantieren laden wir Euch alle, und ganz besonders unsere Oberwalliserfreunde, ein, Euer Wissen und Eure Erfahrungen im Mitteilungsblatt zu veröffentlichen.

Viel Glück auf der Wissenssuche!

Rencontres 2007

Jahresprogramm 2007

12 mai, Brigue

- Visite commentée du château Stockalper par le Dr Gabriel Imboden, historien.

12. Mai, Brig

- *Herr Gabriel Imboden Dr. wird uns durch das Stockalperschloss führen.*



22 septembre, Hérémece

- Journée familiale avec plusieurs visites et activités généalogiques, organisée par la Maison du patrimoine et de la culture du val d'Hérémece.

22. September, Hérémece

- *Herbstausflug der WVFF: Zusammen mit unseren Familien treffen wir uns in Hérémece. Verschiedene Aktivitäten werden durch die Verantwortlichen «Heimat und Kultur» der Talschaft organisiert.*

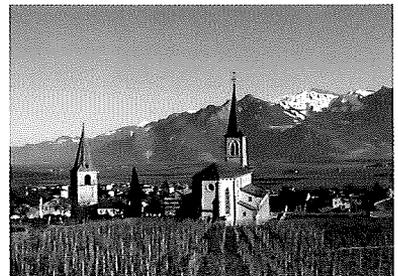


24 novembre, Vionnaz

- L'assemblée générale 2007 de l'AVEG aura lieu à Vionnaz. Exposés de MM. Pierre-Alain Putallaz et Pierre-Alain Bezat.

24. November, Vionnaz

- *Die Generalversammlung der WVFF findet in Vionnaz statt. Wir werden je einen Vortrag von Herrn P.-A. Putallaz und P.-A. Bezat hören.*



Merci Madame la Présidente!

Jean Bützberger

L'activité d'une association dépend grandement de l'engagement de son comité, mais surtout de son président ou de sa présidente. L'Aveg a bénéficié ces six dernières années de l'engagement d'Élisabeth Darbellay-Gabioud, d'Orsières.



Élisabeth en 2004.

À l'origine, elle avait accepté de rendre service et d'assurer un intérim d'une année. Mais son sens du devoir et sa passion l'ont incitée à mener l'aventure plus loin, six années durant.

L'Aveg ne peut que se réjouir de ce choix. Grâce à elle et à son comité, notre association a grandi et s'est renforcée. Elle a aujourd'hui franchi le cap des 300 membres. C'est là la preuve non seulement que la généalogie intéresse de plus en plus de Valaisan-ne-s, mais que l'Aveg apporte une dimension

supplémentaire aux passionnés de cette science.

Le *Bulletin* de l'Aveg est l'illustration de cet apport. C'est un relais entre les membres et, surtout, un outil de transmission de savoir indispensable. Sous l'impulsion d'Élisabeth Darbellay-Gabioud, et grâce à la collaboration de nombreux rédacteurs talentueux, ce bulletin a connu un bel essor. Il s'est considérablement enrichi et embelli. N'ayons pas peur de le dire, notre *Bulletin* est devenu une référence dans le petit monde de la généalogie.

Heureusement, l'histoire d'une association ne s'arrête pas au départ d'une présidente, aussi compétente, appréciée et engagée soit-elle. Un nouveau comité a été mis en place avec, à sa tête, Guy-Bernard Meyer, de Monthey. Il est composé de membres compétents, pour ne pas dire professionnels, dans le vaste domaine d'activités et de découvertes qu'est la généalogie.

Merci Élisabeth pour votre engagement inconditionnel, efficace, compétent et enthousiaste! Et, qui sait, un jour peut-être, aurai-je le plaisir de vous accueillir dans le cercle restreint qu'est la «Chambre des membres d'honneur de l'Aveg»... ❀

Wir danken unserer abtretenden Präsidentin von ganzem Herzen!

Jean Bützberger

Die Schlagkraft einer Vereinigung hängt in wesentlichen Stücken vom Engagement des Komitees, vor allem aber der Präsidentin bzw. des Präsidenten ab. Die WVFF hatte das grosse Glück, während der vergangenen sechs Jahre auf das Engagement von Elisabeth Darbellay-Gabioud, aus Orsières, zählen zu können.

Ursprünglich wollte sie nur für ein Jahr als Interimspräsidentin in die Bresche springen. Aber ihr Pflichtgefühl und ihr Enthusiasmus haben schliesslich den Ausschlag gegeben, und so ist sie sechs Jahre lang an vorderster Front gestanden. Für die WVFF waren dies fruchtbare Jahre. Dank dem Wirken der Präsidentin und des Komitees hat unsere Vereinigung zahlreiche Mitglieder gewonnen und ist stärker geworden. Heute zählt sie mehr als 300 Mitglieder. Damit ist nicht nur der Beweis erbracht, dass sich immer mehr Walliser-innen für die Familienforschung interessieren, sondern auch, dass unsere Vereinigung den genealogisch Interessierten einen Mehrwert bietet.

Da ist zum Beispiel das Bulletin der WVFF. Es fungiert als Bindeglied zwischen unseren Mitgliedern und ist gleichzeitig ein unabdingbares Werkzeug der Wissensvermittlung. Unser Bulletin erfreut sich immer grösster Beliebtheit dank den Anregungen von Elisabeth Darbellay-Gabioud und der Mitarbeit zahlreicher talentierter Redaktoren. Es ist vielfältiger und schöner geworden. Und so können wir mit Fug und Recht behaupten, dass unser Bulletin im engen Kreis der genealogisch Interessierten eine Schlüsselposition errungen hat.

Glücklicherweise geht die Geschichte einer Vereinigung mit dem Rücktritt einer Präsidentin nicht zu Ende, auch wenn sie so kompetent, beliebt und engagiert wie Elisabeth Darbellay-Gabioud ist. Das neue Komitee, angeführt von Guy-Bernard Meyer, aus Monthey, setzt sich aus kompetenten Fachleuten aus dem weiten Feld der Familienforschung zusammen und ist bereit, die Arbeit aufzunehmen.

Heute gilt unser Dank Ihnen, Elisabeth, für Ihren bedingungslosen, effizienten, kompetenten und enthusiastischen Einsatz. Ich würde mich freuen, Sie eines Tages im illustren Kreis der Ehrenmitglieder der WVFF begrüssen zu dürfen. ❀

Des images pour l'histoire et la généalogie

Jean-Henry Papilloud

Aven, dans une salle où j'ai fait toutes mes classes primaires, je mesure, comme jamais, les rapports étroits entre l'histoire et la généalogie, ainsi que l'intérêt des documents audiovisuels pour ces deux sciences. Avec le recul, je constate aussi que l'ancrage local est une permanence dans ma démarche.

En écrivant, en 1973, *L'Histoire démographique de Conthey*, mon but était de connaître la vie réelle des hommes qui ont vécu à Conthey entre 1680 et 1830, leurs problèmes et la manière dont ils les ont résolus ou non. Déjà, le lien avec le passé était indissociable d'une relation personnelle avec mes aïeux que j'avais connus et dont j'avais partagé le quotidien pendant quelques années.

Pendant, cet intérêt particulier n'allait guère plus loin que mes arrière-grands-parents, comme si, au-delà, tous les habitants de la commune étaient aussi mes ancêtres. Avec l'élargissement du champ de recherches au Valais, j'ai l'impression que tous les habitants qui ont foulé le sol de la vallée du Rhône sont devenus mes ancêtres.

Fernand Braudel, avec son ouvrage *Civilisation matérielle et capitalisme*, m'a fait prendre conscience qu'il était possible de travailler sur son pays sans faire pour autant du local étriqué. Il suffit de se poser des questions générales qui intéressent tout le monde parce qu'elles entrent dans les préoccupations de chacun.

Dans cette problématique, le recours aux sources audiovisuelles apparaît comme un prolongement naturel de la démarche de base : connaître et comprendre la



Premploz, classe primaire d'Émilien Jacquemet, vers 1914.
© Conthey, Médiathèque Valais – Martigny (108ph-00277).

vie des hommes dans un endroit, à un moment de leur histoire.

Naguère utilisés comme de simples illustrations d'un discours écrit, les documents audiovisuels ont progressivement acquis un statut de sources à part entière. Cette révolution, qui va de pair avec les changements survenus dans la manière de concevoir l'étude du passé, s'explique aussi par le fait que nous vivons dans un monde

où la communication non écrite devient prépondérante. De ce fait, les sources audiovisuelles sont parfois les seules qui témoignent d'événements, de situations ou de réalités caractéristiques d'une époque.

Confrontée à la disparition de pans entiers de la mémoire collective du Valais, la Médiathèque Valais a lancé une première campagne de sensibilisation et de récolte, puis elle a monté des expositions et donné accès aux premiers fonds dont elle assurait la conservation.

Canton alpin par excellence, le Valais est, dès le XIX^e siècle, un lieu privilégié pour les artistes ; il le reste pour les photographes. Il leur offre en effet, dans un cadre grandiose, à la fois l'exemple d'une société traditionnelle et, en même temps, toutes les facettes d'une région en mutation.

Amorcée au milieu du XIX^e siècle avec la construction du chemin de fer et l'endiguement du Rhône, la transformation du Valais se poursuit avec le désenclavement par le Simplon et le Lötschberg, la construction – épique – des grands barrages qui provoquent des changements profonds. Ceux-ci s'accroissent encore avec la révolution économique qui commence dans les années 1950 et qui est marquée par la modernisation des infrastructures et le développement du tourisme de masse.

Les permanences et les mutations du Valais, les photographes et les cinéastes les enregistrent avec leurs appareils de prise de vues. Amateurs ou professionnels, ils sont plus ou moins conscients de l'importance des témoignages qu'ils emmagasinent. Pourtant, rares sont les personnes ou les ateliers qui ont assuré la pérennité de leurs œuvres. Que ce soit dans les domaines de la photographie ou du film, la transmission du patrimoine est plus régie par les lois du hasard que par une action consciente et méthodique. Et ceci est d'autant plus périlleux que les archives de



Sion, photo de la famille Louis Papilloud d'Aven, vers 1890.
© Conthey, Médiathèque Valais – Martigny (108ph-00298).

notre temps n'ont pas été conçues pour durer indéfiniment et que les institutions en charge du patrimoine n'échappent pas au grand dilemme qui découle de leur mission même. D'un côté, elles doivent tout faire pour assurer la conservation des documents qui leur sont confiés et, de l'autre, elles doivent évidemment les faire connaître. En effet, la conservation n'est pas un but en soi, car sa finalité ultime est bien de permettre la communication, la transmission d'une information à un utilisateur aujourd'hui, demain ou dans quelques siècles.

Or, il se trouve malheureusement que conservation et consultation sont, par nature, antinomiques. La consultation des documents en général et des documents audiovisuels en particulier est un facteur important de dégradation : les films se raient facilement et sont soumis à de fortes contraintes à chaque projection ; toute manipulation des photographies laisse des traces et il n'est pas nécessaire d'insister sur les dangers qui résultent de l'écoute d'un vieux disque de cire ou d'une fragile bande magnétique.

Confrontée à ce problème, la Médiathèque Valais a résolument cherché la solution dans les techniques modernes de reproduction. Au départ, les solutions à disposition ne sont encore qu'analogiques. À partir de 1997, la Médiathèque entre dans le monde du numérique. Sur mandat de Memoriav, l'association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse, elle conduit un projet-pilote intitulé «La vie quotidienne en Suisse». Cette entreprise d'envergure se propose d'explorer des possibilités offertes aux archives par les techniques de numérisation des informations et leur accès à distance par le catalogue collectif des bibliothèques de la Suisse romande (RERO). Aujourd'hui, près de

50 000 photographies sont visibles en ligne, à partir des interrogations les plus pointues. Les chercheurs peuvent accéder au catalogue par le site de la Médiathèque Valais (www.mediatheque.ch).

Le même processus est actuellement engagé pour les autres sources audiovisuelles, en particulier pour le très riche fonds des Archives des parlers patois de la Suisse romande et des régions voisines que la Médiathèque



Derborence, Godé, flottage du bois, vers 1953.
© Conthey, Médiathèque Valais – Martigny (108ph-00556).



Plan-Conthey et la plaine, vers 1935. © Conthey, Médiathèque Valais – Martigny (108ph-00678)

Valais – Martigny met en ligne pour le compte de Memoriav, de la Radio Suisse romande et des cantons concernés.

Ainsi, que ce soit dans le domaine des photographies, des enregistrements sonores ou des films, les moyens modernes de communication ouvrent de nouvelles perspectives aux institutions en charge du patrimoine audiovisuel. Ils leur permettent en particulier de préserver les documents originaux qu'ils conservent dans les meilleures conditions possibles tout en rendant leur contenu accessible au plus grand nombre.

À cet égard, l'action « Images en danger » menée par la Commune de Conthey et la Médiathèque est exemplaire. La récolte des documents auprès de la population a permis la constitution d'un important fonds de photographies que la Médiathèque s'emploie à mettre à la disposition de toute personne intéressée. Les historiens et les généalogistes ont été évidemment les premiers à consulter et à utiliser cette nouvelle source documentaire. ❁

Nouvelles armoiries

Neue Wappen

Bernard Truffer

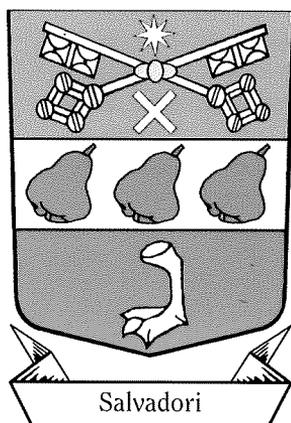


Mestdagh

Dirk Mestdagh, fils d'Arthur, originaire de Zelzate en Belgique, né en 1960 et marié à une Valaisanne, est admis à la bourgeoisie de Sierre en 1988. Le Grand Conseil valaisan lui confère la nationalité valaisanne lors de la séance de novembre 1988 (18.11.1988).

Blasonnement : De sable au saint Michel d'or terrassant un dragon de sinople lampassé de gueules portant à senestre un écu de gueules chargé d'une hache et d'une masse d'armes croisées en sautoir surmontées d'un heaume, le tout d'argent.

Source : Armoiries établies d'après indications de la famille par Michel Savioz, héraldiste, et déposées aux Archives cantonales en 1993. Saint Michel est le patron des parachutistes et les meubles de l'écu représentent l'insigne du III^e Bat. de parachutistes belges dont M. Mestdagh fit partie de 1979 à 1981.



Salvadori

Famille originaire de la commune de Sagron Mis, province de Trento, en Italie. Marcellino Salvadori est admis à la bourgeoisie de Savièse en 1980. Le Grand Conseil valaisan lui confère la nationalité valaisanne lors de la séance de mai 1980 (28.05.1980).

Blasonnement : Coupé : au I, d'azur à 2 clefs d'argent rehaussées d'or posées en sautoir et liées de

sinople, accompagnées d'une étoile à 8 rais en chef et d'un flanchis en pointe, le tout d'or; au II, de gueules à la patte d'oie d'argent, et brochant sur la partition une fasce d'or chargée de 3 poires de gueules posées en barre.

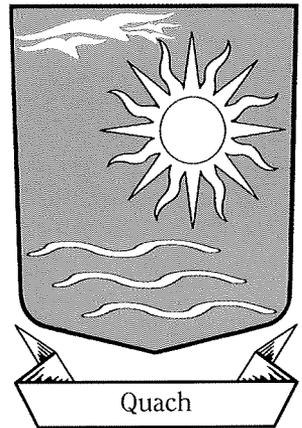
Source: Institut héraldique Camajani, Florence. Communication aux Archives cantonales par Michel Savioz, héraldiste.

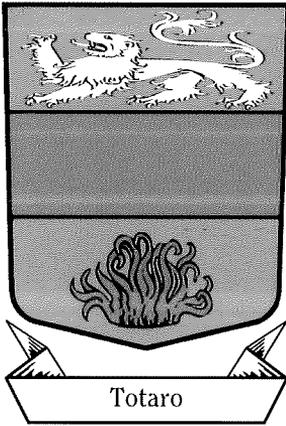
Quach

Quach Bach Minh, geboren 1922, aus Kanton in China, und seine Gattin Quach Nguyen Thi-Sau, geboren 1930, aus Binh-Thua in Vietnam, kamen 1981 mit ihren Kindern als Flüchtlinge nach Gampel. Ihr ältester Sohn Quach Co Hong, geboren 1953, von Beruf Goldschmied, wurde am 1. Juli 1994 mit seiner Gattin Chau Minh Nguyet und den Kindern Di Vi und Han Sam ins Bürgerrecht von Gampel aufgenommen. Der Walliser Grosse Rat verlieh ihnen in der Wintersession 1994 (16.11.1994) das Walliser Bürgerrecht.

Wappenbeschrieb: In Blau eine goldene Sonne; im rechten Obereck vier stilisierte silberne Vögel, im Schildfuss drei silberne Wellenlinien. Es handelt sich um eine Neuschöpfung: Die vier Vögel symbolisieren die neue Freiheit der Familie; die Sonne erinnert an das Schicksal der Flüchtlingsfamilie auf der Suche nach einer neuen Heimat; die Wellenlinien stehen für Wasser und weisen auf die Flucht über das Meer.

Quelle: Chronik der Gemeinde Gampel 1948-2003, Gampel 2004, S.609.





Totaro

Die Familie stammt aus Tornareccio, Provinz Chieti (Abruzzen) in Mittelitalien. Giuseppe Totaro, geboren 1946, Sohn des Isaberto, Automechaniker, verheiratet mit Verena Zenklusen von Naters, ersuchte 1993 um Einbürgerung. In Anwendung von Art. 27 des Bundesgesetzes über Erwerb und Verlust des Schweizerbürgerrechts vom 29.09.1952 (erleichterte Einbürgerung) erhielt die Familie das Schweizer Bürgerrecht am 15.10.1993. Damit wurde sie automatisch in die BURGERSCHAFT von Naters, dem Heimatort der Ehegattin, integriert.

Wappenbeschrieb: In Blau mit einem roten Querbalken belegt, im obern Feld ein goldener schreitender Löwe, im untern eine rote Flamme.

Quelle: *Heraldisches Institut Camajani, Florenz. Vgl. E. Jossen, Naters. Das grosse Dorf im Wallis, S.79.* ☼



De pimpantes armoiries

Depuis 2003, Paul Laffay redessine – à l'aide du programme informatique Illustrator – les armoiries publiées dans le *Bulletin* de l'Aveg. Merci pour cet apport!

Wunderschöne Familienwappen

Seit 2003 zeichnet Herr Paul Laffay, mittels eines PC Programms die Familienwappen im Mitteilungsblatt des WFFF. Herzlichen Dank für diesen Beitrag!

Variante de l'armoire de cette famille (voir page suivante).

Nouvelles armoiries

Neue Wappen

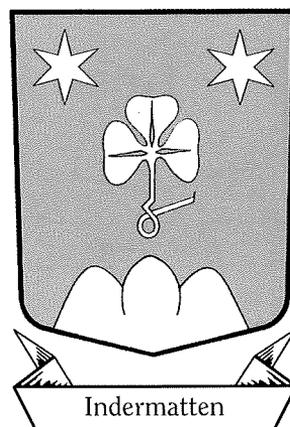
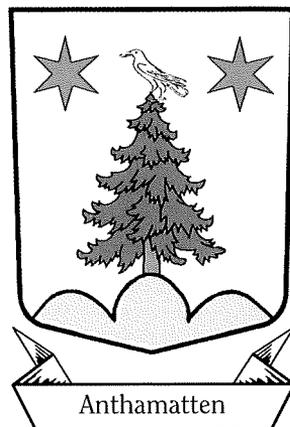
Paul Heldner

Das alte und richtige Wappen der Familie Anthamatten

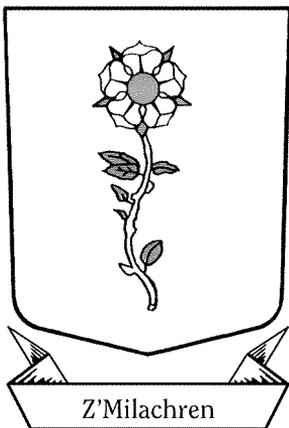
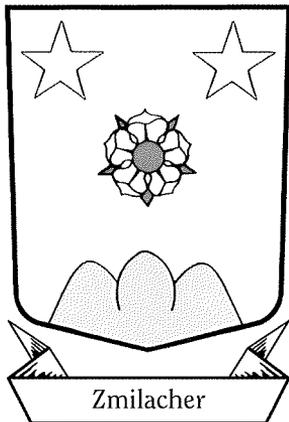
Der Name wurde ursprünglich An Thammatten geschrieben und im Laufe der Zeit in Anthamatten verkürzt, denn die Familie erhielt den Namen vom Wohnort Tammatten bei Saas Grund. Das alte und richtige Wappen ist daher ein «sprechendes», eine grüne Tanne aus grünem Dreiberg wachsend, besetzt mit 2 roten sechszackigen Sternen. Auf der Tanne steht ein Vogel. Das Feld ist in Silber.

Quellen: Giltsteinofen von Saas Almagell von 1775 mit Buchstaben: AMB. ATM, das bedeutet: Anna Maria Barbara An Tann-Matten. Heute ist dieser Giltstein im Museum für Volkskunde in Basel zu bewundern. Variante: ohne Vogel und mit anderen Tinkturen. In Blau grüne Tanne aus grünem Dreiberg wachsend, besetzt mit 2 goldenen sechszackigen Sternen Wappensammlung von L. von Riedmatten von 1888 im Staatsarchiv von Sitten. Siehe auch: Walliser Jahrbuch 1942 und Walliser Wappenbuch 1946, S.11 und Neues Walliser Wappenbuch, II. S.18.

Heute führt die Familie ein Kleeblatt mit 2 Sternen im Wappen. Siehe: Walliser Wappenbuch 1946, S.11; Neues Walliser Wappenbuch II. S.17 und Walliser Jahrbuch 1988, S.62. Das ist eine Verwechslung mit dem Wappen der Familie Indermatten. Siehe: Walliser Wappenbuch 1946, S.131; Neues Walliser Wappenbuch II. S.118; Walliser Jahrbuch 1998, S.81.



Die Familie Zmilacher, Zmillacher, Zmillachren, Z'Milachren, zen Müllacher, Milacher, Müllacher und Zmilachren



In Vallesia 1994 ist auf Tafel VI. b eine Truhe aus dem Jahre 1689 abgebildet mit 2 gleichen Wappen und den Buchstaben: SZM. SZM. Diese 2 Wappen werden der Familie Zur Matten zugeschrieben. Diese Familie Zur Matten oder auch Zermatten geschrieben, hat ein ganz anderes Wappen, im oberen Feld ein Löwe mit 2 Lilien in den Pranken und im unteren Feld in Silber rote Quadrate. Siehe: Neues Walliser Wappenbuch Bd. II. S.256.

Es handelt sich hier zweifellos um das Wappen der Familie Zmilacher. In Silber über grünem Dreieck eine rote Rose oben beseitet mit 2 goldenen fünf- oder sechszackigen Sternen. Siehe: Neues Walliser Wappenbuch, Bd. II. S.257. Dort ist eine Truhe beschrieben von 1678 aus Ernen mit den Buchstaben: SZM und SZM, was ebenfalls als Zmilacherwappen gedeutet wird. Dieses Wappen ist dem in Vallesia genau gleich, kann daher ebenfalls nur das Zmilacherwappen sein: Man vergleiche mit der Zeichnung Nr. 1. Zu diesen Wappen gibt es eine Variante mit nur einer Rose mit Stiel, ohne Dreieck und ohne Sterne: Zeichnung Nr. 2. dem Josef Christian Zmillachren gehörend, vom 4. Januar 1724 im Archiv von Eischoll. (D.27)

Die Familie hat den Namen vom ursprünglichen Wohnort «Zmillachern» bei Eggerberg erhalten. Der Ort wird schon 1224 erstmals urkundlich genannt. (Gremaud Nr. 313) Die Familie wird erstmals schon 1392 genannt mit Johann de Milachren (A. Valeria Min. 43, S.355) Dann ab 1487 in Lalden bis 1506, dann Peter als Notar in Visp von 1580 bis 1592, dann noch ein Jakob in Visp. (Archive von Eggerberg, Lalden, Eyholz und Baltschieder.) ❀

À découvrir sur notre site internet

www.aveg.ch/fr/Ressources/Armoiries.php

Association Valaisanne d'Études Généalogiques
Association • Généalogies • Ressources • Forum

Accueil • Ressources • Armoiries

Armoiries des districts
La carte vous permet de accéder aux armoiries des 13 districts:

Armoiries des communes
Consultez la base de données pour afficher les armoiries des communes Valaisannes

District:

Commune:

Monthey
St-Maurice
Martigny
Entremont
Conthey
Sion

Armoiries des familles

Association Valaisanne d'Études Généalogiques
Association • Généalogies • Ressources • Forum

Accueil • Ressources • Armoiries • Liens

Bibliographie
Buletins
Images
Armoiries
Articles
Liens en VS
Liens en CH
Divers

De gueules au soleil éguilé d'or.

Sur cette page, vous pouvez accéder aux armoiries de toutes les communes du canton, organisées par districts, ainsi qu'à de nombreuses armoiries familiales présentées par certaines communes.

MorVillage.ch
Canton du Valais

237756 visiteurs

Le nom de Valais s'écrit en français ou en allemand. Vous pouvez le faire en cliquant sur le bouton de gauche ou de droite, selon le langage que vous souhaitez.

Une fois la page chargée, les données

LES ARMOIRIES

LA COMMUNE - LA ECOLE - LES HABITANTS

LES NAFAMES

Al-Fort	De Fopp	Monthey	Fimmetoel
Arzier	Orny	St-Maurice	Rey-Balmat
Bellevue	Orny-Morby	St-Nicolas	Sion
Blonay	Dubouzon	Préty	Sion
Bulmignin	Faverges	Préty	Sion
Châtel	Faragny	Préty-Matruy	Sion
Châtillon	Grange	Préty-Morby	Sion
Cléry	Grand-Pavant	Préty-Sion	Sion
Cluses	Le Grand	Rebrennes	Sion
Cluses	Leysin	St-Nicolas	Sion

Navigation
Édition
Historique
Pages
Espaces
Outils
Déconnexion
Outils de recherche
La page
Armoiries
Pages
Pages Culturel
Pages
Retour

Der Schweizerische Genealogisch-heraldische Webkatalog

www.chgh.net

Wer sind Deine Vorfahren?
Was bedeutet dein Name? Jetzt anmelden und helfen!
www.chgh.net/ger

Reiki in der Schweiz
Kurse Reiki 2.ºe Grade, Workshops, Reiki-Symposium, Therapeutenvereine
www.reiki.ch

Ahnenforschung Online
Finden Sie interessante Daten und Details zu Ihren Ahnen
www.profitra.ch

Google-Anzeigen

Katalog :: Homepage anmelden :: Wappensammlung :: Wappen anmelden :: Shop :: Home

Sie suchen Familienwappen? Auf der website www.chgh.net finden Sie eine grosse Sammlung von über 3000 Schweizer Familienwappen

Heraldik :: Wappen :: Wappenkunde :: Wappensammlung

A: B: C: D: E: F: G: H: I: J: K: L: M: N: O: P: Q: R: S: T: U: V: W: X: Y: Z:

Jacobser	Hösil	Legler	Kubli	Gloor
10.04.2007	09.04.2007	13.04.2007	12.04.2007	11.04.2007

Wappen gratis anmelden

www.chgh.net/heraldik/wappensammlung.htm

État des lieux de douze hôpitaux de charité valaisans en 1811

Alain Zuber

En 1811, l'Empire napoléonien voulut tout savoir des hôpitaux du nouveau département du Simplon. Pour cela, le préfet de l'époque, Derville-Malécharde, adressa en mai 1811 à toutes les communes du département un questionnaire très complet. Aujourd'hui, compte tenu de la richesse des questions¹, on regrette de ne pas avoir retrouvé en Valais les réponses qui semblent perdues.

Heureusement, l'essentiel n'est pas perdu, puisque aux Archives nationales de Paris² se trouve, mêlé à d'autres documents, non pas l'énoncé des réponses elles-mêmes, mais un très grand cahier de 22 pages où sont recopiées sous forme de tableaux, dans une écriture très fine, les réponses de douze communes qui correspondent à douze hôpitaux³.

Les douze hôpitaux sont ceux des villes de Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Sembrancher, Orsières, Liddes, Bourg-Saint-Pierre, Saillon, Sion, Loèche, Viège et Brigue. Bien entendu, à cette époque existaient d'autres hôpitaux, mais les communes concernées n'ont, semble-t-il, pas répondu.

Par hôpital, il faut entendre la définition qu'en donne le Dictionnaire de l'Académie de 1762 :

« Maison fondée, destinée pour recevoir les pauvres, les malades, les passants, les y loger, les nourrir et les traiter par charité. »

1. Cahier des questions disponible aux Archives cantonales.

2. ANP, cote F15 1186.

3. Ce document, établi à Sion le 19 mai 1812, ne figure pas dans l'inventaire non exhaustif des Archives du Simplon aux Archives nationales à Paris, dressé par M. Chevalier, *Vallesia LIII*, 1998.

Le questionnaire adressé aux communes est riche d'environ 80 demandes qui sont précises, davantage administratives que médicales, mais surtout bien mal adaptées aux très modestes conditions de nos hôpitaux valaisans. Il faut aussi imaginer la surprise et l'étonnement des maires et des conseillers communaux de l'époque, qui ont dû répondre par écrit à un questionnaire portant aussi bien sur les maladies vénériennes, les femmes en couches, les insensés, que sur la consommation de

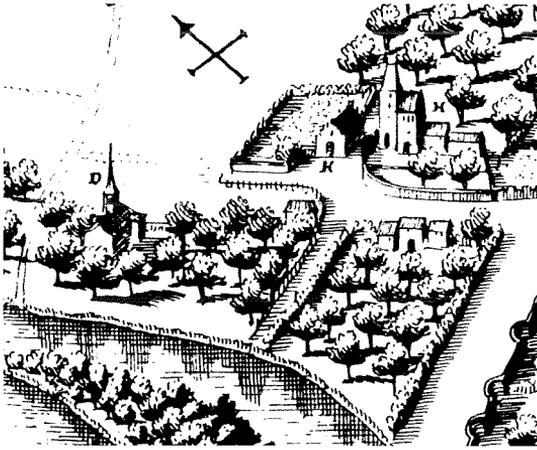
bière, la «sanification» des salles, la conservation des baliveaux, voire la comptabilité et la gestion! Bien qu'elles soient souvent imparfaites ou incomplètes, les réponses données fourmillent de petits détails qui donnent une bonne idée des hôpitaux valaisans au début du XIX^e siècle!

Les réponses les plus riches et les plus détaillées sont celles des villes, comme à Sion où *« Un religieux avec le titre de directeur administre les sacrements, dirige les services de l'hôpital, tient les livres et les registres et rend compte de son administration lorsqu'il en est requis. Un receveur poursuit la rentrée des intérêts des capitaux et en verse le montant entre les mains du directeur qui en dispose pour les besoins de la maison. Il est nommé par le conseil de la commune. Le service est en partie fait par les hommes, en partie par les femmes. Il y en a sept qui sont prises dans une institution vouée à ce genre de service. Il y a en outre sept domestiques dont quatre garçons et trois filles qui sont tous surveillés par l'économe de la maison. Le service intérieur est plus particulièrement soigné par quatre sœurs dont les principaux devoirs sont : soins de l'église, du linge et des habillements, soins de l'infirmierie, surveillance des pauvres et soins à leur donner, soins de la cave et de la cuisine. Elles sont aidées par un domestique et une servante. Le service extérieur se fait par trois sœurs et cinq domestiques auxquels on peut ajouter huit pauvres en état de travailler au dehors... On reçoit des pensionnaires moyennant une rétribution et des pensionnaires à vie moyennant une somme abandonnée à l'hôpital. Le nombre n'en est point fixe, en mai 1811, il y en avait cinq. Il n'y a pas de prix fixe pour le montant des pensions, il dépend des circonstances et de la fortune de ceux que l'on reçoit. Les vieillards sont reçus à partir de soixante ans. »* On remarque que l'hôpital de Sion fait travailler près d'une quarantaine de personnes, mais il reste une exception.

Les petits bourgs sont souvent embarrassés pour répondre. Ainsi, l'hôpital de Loèche qui précise, à propos des maladies vénériennes, que *« les fondateurs de l'hôpital n'ont pas prévu de soigner pareille maladie »*. À Orsières, à propos des femmes enceintes, *« les passagères enceintes et en cas de pressants besoins seulement sont admises »*.



L'ancien hôpital de Monthey; état avant 1921. L'immeuble hospitalier, bâti vers 1710, fut transformé en école enfantine des filles et des garçons, puis en 1921 en hôtel de ville. Aujourd'hui, il est le siège du tribunal de district. (Archives du Vieux-Monthey).



Sous lettre D, l'hôpital Saint-Jacques de Saint-Maurice, situé à la sortie du bourg, au bord de la route menant à Martigny.
(Gravure de Matthäus Merian, 1642.)

À Bourg-Saint-Pierre, « *elles sont reçues par hasard* ». Les réponses peuvent être inattendues comme celle de l'hôpital de Bourg-Saint-Pierre : « *La commune a le droit et l'usage d'une chambre et d'une cuisine pour y loger le maître d'école et pour y tenir lieu de classe aux enfants de la commune, sous condition que celle-ci entretienne cette partie du bâtiment.* » Ces réponses peuvent aussi être pleines d'humilité comme à Saint-Maurice : « *Dans l'ordre actuel des choses, la dotation suffit, surtout d'après la frugale manière de vivre du recteur et la simplicité habituelle du pays* », ou philosophique comme à Monthey : « *La destruction de la mendicité permettrait d'employer une plus grande quantité des revenus au soulagement des véritables pauvres.* » Voyons les réponses dans quelques grandes lignes.

Population et masse des pauvres de ces villes et bourgs

La ville la plus peuplée

Martigny :	3032 habitants	70 pauvres	soit 2%
------------	----------------	------------	---------

Vient ensuite

Sion :	2800 habitants	254 pauvres	soit 9%
--------	----------------	-------------	---------

Deux bourgs ont moins de 500 hab.

Bourg-Saint-Pierre :	349 habitants	10 pauvres	soit 3%
----------------------	---------------	------------	---------

Saillon :	156 habitants	29 pauvres	soit 19%
-----------	---------------	------------	----------

Origine de ces maisons

D'une façon générale, l'origine de ces maisons est mal connue ou même inconnue (voir encadré ci-dessous). Cependant, on peut apprendre que l'hôpital de Martigny a été fondé il y a plus de trois siècles et rebâti en 1767 par la commune qui en fit la plupart des frais. L'hôpital de Sion a été constitué par la réunion de trois anciens hospices qui existaient avant 1425, soit les hospices de Saint-Jean, Saint-Loup et Saint-Georges. L'hôpital de Viège fut fondé par Théodule Lambien et doté en 1751 par le grand bailli François Joseph Burguener.

Fondation de ces maisons

Toutes ces maisons ont été fondées pour suivre l'admirable tradition chrétienne d'hospitalité. Depuis les temps les plus anciens et selon leurs possibilités, ces hôpitaux offrent gîte et couvert aux passants pauvres, aux pèlerins, aux mendiants et passagers de toutes sortes, et tout cela sans distinction. S'il se trouve que l'un des voyageurs est malade, des soins lui sont donnés afin qu'il puisse continuer sa route. S'il ne peut continuer à pied, les hôpitaux organisent son transport à l'hôpital le plus proche sur le chemin de sa destination. C'est ainsi que le tout petit hôpital de Saillon, qui ne peut plus offrir l'hospitalité puisque sa maison est ruinée, continue sa mission en assurant le transport des invalides : « *Chaque année, 16 à 18 voyages avec le char à 1 ou 2 colliers, sont assurés pour conduire les pauvres à Martigny ou à Conthey* », soit un à deux voyages par mois ! Notons au passage la présence d'un hôpital à Conthey.

De l'origine de l'hôpital de Monthey

L'idée de construire un hôpital à Monthey revient au révérend Guillaume de Marninge, curé de Bagnes en l'an 1384. Le 13 septembre 1384, il lègue à ses deux neveux Guillaume et Antoine Brithonis de Monthey, la totalité de ses biens, stipulant toutefois que la moitié de sa fortune servira à la fondation d'un hôpital à Monthey.

Mais l'acte de fondation proprement dit ne fut rédigé que le 8 septembre 1418 à Aigle par Guillaume Brithonis et son neveu Jean fils d'Antoine. Cet acte fut ratifié le 20 octobre de la même année à Monthey. Ce document nous donne quelques informations sur le lieu où s'élevait le premier hôpital. (Cf. notamment Battaglia Pierre : « De la Maison des Besogneux à l'Hôpital de district », *Pages montheyannes* N° 12, 1987, pp. 77-93.)

Ces hôpitaux ont aussi été fondés, en seconde intention, pour secourir les pauvres du lieu, et c'est là leur plus grande activité. À Saint-Maurice l'on parle « *des dons au profit de la classe la plus digne d'intérêt, celle des pauvres malades* » ; à Orsières, « *la commune fait la charité deux fois par an. Des draps, du sel, des mesures de blé et de fèves sont distribués aux pauvres* » ; à Brigue, « *l'hôpital est réservé, pour la plus grande partie, aux habitants du lieu. En réalité, il s'agit plutôt d'une maison des pauvres.* » Nous voyons qu'excepté l'hôpital de Sion, ces maisons ne sont pas des hôpitaux pour malades, sauf comme il est dit « *cas de compassion pour les pauvres* ».

Administration

Le plus souvent, ces établissements sont administrés par un hospitalier qui, quelquefois, est sous la direction d'un recteur. Élus auparavant par le conseil de la bourgeoisie pour 1, 2 ou 3 ans, ces administrateurs le sont en 1811 par le conseil de commune. Il y a quelques exceptions :

– « *L'hôpital de Viège est administré par un procureur choisi par la famille Burguener.* »

– « *L'hôpital de Saint-Maurice est administré par une religieuse de l'abbaye, elle a le titre de recteur et est logée dans la maison. Elle perçoit les revenus, en règle l'emploi, prend des domestiques pour son service, celui des pauvres et pour la manutention des propriétés.* »

– À Bourg-Saint-Pierre : « *Tous les 2 ans, à la Saint-Martin, le recteur fait voir et examiner ses livres et ses reçus aux députés de la commune. Le curé et les autorités civiles signent et arrêtent les comptes, puis nomment un nouveau recteur.* »

Organisation de l'hospitalité

Dans ces maisons, l'hospitalité est organisée de la façon la plus simple. À Saint-Maurice : « *Les admissions ne sont soumises à aucune règle, les passagers se présentent et reçoivent sans formalité les secours nécessaires. Il n'y a pas de chambre ni de lit, mais des salles basses où l'on donne de la paille.* »

À Sembrancher : « *Les lits sont en bois avec paillasses de paille ou de feuilles de hêtre.* »

À Orsières : « *Il y a une seule chambre avec 4 à 5 lits, un fourneau et une cuisine. La ration est indistinctement la soupe, sauf cas de maladie, où l'on sert les aliments les plus nécessaires.* »

À Bourg-Saint-Pierre : « *L'hôpital, situé sur une pente de rocher au sommet du bourg, consiste en 5 ou 6 chambres qui se trouvent toutes du même côté à cause du rocher. Il n'y a pour l'usage des pauvres que 5 à*

Le conseil de la commune de Loèche

Réuni et présidé par M. le Maire le 8 août 1813 pour délibérer, d'après la lettre de M. le Préfet du 7 juin dernier, si les fonds appartenant à l'hospice de charité de la commune de Loèche – connu sous le nom d'hôpital – devaient être réunis avec ceux de l'hôpital de Sion ou d'autres hôpitaux,

- considérant que la maison, connue sous le nom d'hôpital et qui n'est proprement pas un hôpital mais une maison de charité pour les pauvres honteux de la commune, soit un bureau de bienfaisance ou de secours à domicile,
- considérant que pour preuve de ladite assertion, depuis que les fonds de cette maison de charité ont été faits, on a toutes les semaines distribué des secours aux pauvres honteux et que cette distribution a encore lieu à présent,
- considérant que l'intention des fondateurs de cette maison de charité a été de décharger les habitants de Loèche d'un fardeau et de secourir les pauvres honteux qui se trouveraient surchargés de famille, lesquels sans le secours des habitants seraient hors d'état d'élever leurs enfants, et qu'au moyen de ces secours hebdomadaires, ils ne tombent pas à la charge du public,
- considérant que l'intention des fondateurs de cette maison ne serait pas remplie ni suivie si les fonds d'icelle étaient réunis à ceux de l'hôpital de Sion ou d'autres endroits

a arrêté à l'unanimité

que la maison de charité établie dans la commune et connue sous le nom d'hôpital devait y être maintenue telle que et que les revenus d'icelle seront ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'ici distribués toutes les semaines ou de la manière qui sera déterminée par la municipalité ou par les membres qui composeront le bureau, soit comité de bienfaisance.

La municipalité prie M. le Préfet d'accorder sa sanction à la présente délibération ainsi que de la rendre exécutoire, étant dictée par l'amour du bien public. De tout quoi avons dressé le présent arrêté dont une expédition sera transmise à M. le Préfet.

Ignace Werra, maire

6 lits que l'on puisse préparer à la fois. Les pauvres couchent sur la paille avec draps et couvertures. »

À Sion, hôpital toujours précis dans ses réponses: « *En 1811, il y avait 8 malades, 1 vieillard, 2 insensés, 2 enfants illégitimes, 14 indigents et 5 pensionnaires payants. Les enfants sont reçus à tout âge et jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur pain; pour cela on leur apprend les devoirs des chrétiens, à lire, à écrire et un métier quelconque selon leurs capacités. Les vieillards et les enfants en état de travailler sont occupés aux travaux de la campagne. »*

À Loèche: « *Les pauvres passants ne font que coucher sans recevoir de nourriture. Lorsqu'ils sont malades, l'hospitalier va chez l'administrateur chercher de quoi leur faire la soupe. »*

À Brigue, enfin: « *Les admissions et les sorties n'ont point de règle à observer, pourvu que l'on constate que les pauvres ou malades soient dans le besoin pour suivre leur route. Les malades sont en grande partie soignés par les sœurs Ursulines, elles habitent près de l'hôpital, fournissent les médicaments et rendent les plus grands services. »*

Le conseil municipal de la commune de Viège

Ayant entendu la lecture de la lettre de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Brigue en date du 14 juillet 1813, et fait ses réflexions sur la demande y contenue: savoir si le conseil municipal préférerait réunir les revenus de l'hospice de Viège avec celui de Brigue en y tenant quelques lits à la disposition de ses pauvres ou établir, conformément à la loi du 7 frimaire an V, un bureau de bienfaisance à Viège qui serait chargé de distribuer les revenus de l'hôpital aux pauvres dans leurs domiciles,



L'ancien hôpital de Viège.

arrête

la seconde partie de la dite demande soit alternative, est conforme aux intentions du fondateur et M. le Préfet est prié d'établir un bureau de bienfaisance à Viège.

Viège, le 24 juillet 1813

Andermatten, maire; Lang, municipal;

Clément Viotti fils;

Zurbriggen François; Huotter Wellig.

Réception des malades militaires qui se déplacent seuls

L'empire peut être rassuré: les militaires qui voyagent seuls sont reçus et traités comme les autres passants!

À Sion: « *Il y a une espèce d'hôpital militaire indépendant de l'hospice civil et qui est établi dans le bâtiment dudit hospice.* »

À l'hôpital de Martigny « *fut établie entre 1798 et 1800 une ambulance. Les militaires y étaient traités et soignés par des chirurgiens et officiers de santé.* »

À Brigue: « *La maison ne reçoit les militaires que dans le cas de dernière nécessité. Ceux que l'on reçoit y sont soignés dans des chambres distinctes et séparées.* »

Moyens employés pour prévenir les incendies et « sanifier » les salles

En 1811, si l'on essaie de faire très attention aux risques d'incendie, les grandes règles d'hygiène sont encore à découvrir. Mais l'on commence à s'en préoccuper et l'emploi d'un néologisme bien compris des communes est significatif.

À Sion: « *On tâche de prévenir les incendies en mettant le plus grand soin à faire ramoner les cheminées et à ne pas concentrer en haut des bâtiments des matières inflammables. On sanifie les salles par des fumigations journalières de grains de genièvre et en donnant de l'air aux chambres.* »

À Viège: « *Le procureur est tenu de faire des visites au moins une fois par mois pour reconnaître si les lits et ustensiles servant aux pauvres sont propres et bien soignés.* »

À Brigue enfin, « *on fait quelquefois des visites, surtout aux cheminées, pour éviter les incendies. On n'a pas de moyens pour sanifier les salles, on change l'air de temps en temps, en ouvrant les fenêtres.* »

Les rations alimentaires

À Bourg-Saint-Pierre, « *la ration consiste en du pain, de la soupe et du fromage. Si l'état des pauvres demande d'autres aliments on tâche de les leur fournir.* »

Curieusement, à Sion les rations ne sont pas les mêmes pour tout le monde: le directeur et les sœurs ont droit à 8 onces de pain, 6 de viande et 3 verres de vin. Les domestiques reçoivent 10 onces de pain, 6 de viande et 7 verres de vin; les pauvres ont droit à 9 onces de pain, 2 verres de vin et 4 onces de viande et les malades reçoivent 8 onces de pain, 5 de viande et 3 verres de vin. On remarque que ce sont les malades qui mangent le moins de viande et les domestiques qui boivent le plus!

À Brigue, par contre, il en va autrement: « *Les malades sont nourris selon les ordonnances des médecins et les pauvres à discrétion.* »

État du matériel de la Congrégation des Ursulines à Brigue

Les premières sœurs Ursulines ont pris possession ou acheté une maison peu considérable en 1666, par la suite ayant reçu des personnes dans leur ordre qui leur portaient des dots assez considérables, elles ont acheté le terrain à l'entour de leur maison et ont bâti le couvent et l'église tels qu'ils existent aujourd'hui sans avoir eu ni donation ni concession des maisons, le tout avec leurs acquits. Elles construisirent les maisons par elles-mêmes avec le montant des dots. Les sœurs ne possèdent ni somme ni terrain donné par le gouvernement.

Revenus : elles ont des propriétés foncières un revenu d'à peu près 2360 francs. Des capitaux 424 francs. Le revenu des propriétés foncières dépend de la récolte qui est souvent très bonne et souvent très mauvaise. Ce revenu ci-dessus est compté d'une année médiocre.

Elles font le service de la maison, celui-ci fait, elles peuvent travailler pour elles-mêmes. Ce qu'elles gagnent avec le travail manuel peut être employé pour leurs petits besoins : pour du café, sucre, tabac, mouchoirs et autres. Cette année, elles n'ont point de malades ou d'élèves en pension. Le taux de pension est de 24 francs par mois.

La dépense annuelle de l'établissement peut aller de 3000 à 3500 francs. Elles ont à peu près 432 francs de dettes, c'est-à-dire qu'elles doivent en partie pour réparation du couvent en partie pour autres travaux des biens-fonds. Elle n'est due que depuis quelques mois, et la payeront d'abord qu'elles auront reçu le montant d'une pension arriérée que lui doit un particulier pour la pension de sa fille, et qui doit 588 francs.

Elles ont quelques jardins et très peu de vignes à côté du couvent dont elles ne tirent que les légumes pour leur ménage et du très mauvais vin. Elles ont encore une montagne, où elles mettent leur bétail en été. Elles tirent environ 40 à 50 francs pour loyer d'une maison.

Si la dépense excède quelques fois leur revenu, la réception des novices et leurs dots y supplioient.

Eugène Melchior Stokalper,
administrateur des biens temporels des Sœurs Ursulines

Vu par le sous-préfet de l'arrondissement de Brigue le 26 août 1811

Observation du préfet : les Ursulines se rendent très utiles soit à l'instruction des personnes du sexe, soit pour le soin qu'elles donnent non seulement aux malades de l'hospice de la ville, mais encore à ceux du dehors.

Le chauffage

Le bois de chauffage est le plus souvent le sapin, quelquefois le hêtre, plus rarement le chêne. Le prix du stère de bois de hêtre varie de 4 fr. 50 à Monthey, à 21 fr. à Sion alors qu'à Brigue, il vaut 5 fr. 78. Les consommations annuelles varient selon les maisons : quand Monthey brûle 20 stères, Sion en consomme 70 fois plus, soit 1480 stères, ce qui paraît considérable ! Brigue se contente de 45 stères. À Bourg-Saint-Pierre : *« Le chauffage est assuré avec du bois de haute futaie, on chauffe une seule chambre destinée aux pauvres et 4 à 5 toises de bois sont nécessaires chaque année. La commune adjuge à l'hospitalier des coupes de bois dans ses propres forêts, il les exploite lui-même. »*



L'hôpital de Bourg-Saint-Pierre. Photo : Oscar Darbellay.

Revenus

Les revenus les plus importants sont ceux de l'hôpital de Sion qui touche plus de 6600 fr. par an, somme légèrement inférieure aux revenus de la ville qui se montent à 8740 fr. Viennent ensuite Monthey avec 1800 fr. de revenus et Saint-Maurice avec 1700 fr. L'hôpital de Brigue reçoit 1538 fr., somme supérieure aux recettes de la ville qui sont de 1081 fr. Quant au petit hôpital de Saillon, il doit se débrouiller avec seulement 67 fr. 50, soit 100 fois moins que Sion... Les sources de revenus sont diverses : loyers sur des bâtiments, des jardins, des vergers, des vignes, prés, champs, etc. ; ventes de seigle, froment, bois, produits de basse-cour ou de vacherie (laitiers) ; rentes, dîmes et cens...

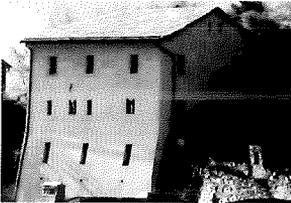
La situation de Saint-Maurice est particulière⁴ avec un système de confrérie et de rentes affectées à divers usages de bienfaisance. Ainsi :

– *« la confrérie de Saint-Crépin distribuait chaque année 170 fr. de revenus en souliers » ;*

– *« la confrérie de Saint-Sébastien distribuait 147 fr. par an en secours, soupe, pain et fromage aux indigents » ;*

4. Cette situation existe aussi à Monthey. La Confrérie des Saints Crépin et Crépinien distribue des souliers, la confrérie de Sainte Anne donne des draps et des bas, alors que les confréries du Saint-Esprit et de la Sainte-Trinité remettent des dons en nature ou en argent.

Délibération du conseil municipal de la commune de Saillon



Façade est de l'ancien hôpital de Saillon, aujourd'hui la cure. La structure principale du bâtiment date du XIII^e siècle. Il fut remanié au XVIII^e.

L'an mil huit cent treize, le neuf juillet après-midi, tous les membres du conseil municipal de la commune de Saillon présents se sont réunis dans la salle ordinaire de leur séance en vertu de la convocation que leur en fit M. le Maire conformément à la lettre d'invitation de M. le Sous-préfet sous date du huit juin dernier à l'effet de délibérer si les revenus de son hôpital seront appliqués pour l'entretien des lits dans les hôpitaux conservés ou s'ils préférèrent l'organisation d'un bureau de bienfaisance dans la commune qui serait chargée de distribuer en secours à domicile au profit de ses pauvres ces mêmes revenus. Le conseil municipal considérant que les revenus de son hôpital, modiques comme ils sont, ne peuvent être que

d'un très petit secours aux autres hospices.

Considérant que les pauvres de cette commune qui jusqu'ici, dans des accidents, des maladies et d'autres calamités pressantes, se trouvaient soulagés un peu avec la bourse de la bourgeoisie, laquelle dans ce moment se trouve supprimée, et sur les revenus de l'hôpital qui leurs étaient exclusivement réservés se trouveraient à l'avenir privés de tout secours et de toute assistance quelconque, dans de semblables détresses.

Considérant que les irruptions du Rhône et les débordements assez fréquents des torrents qui les environnent ayant envahi depuis peu une partie des propriétés des habitants de la commune, le besoin ne peut se faire sentir bien plus vivement à l'avenir chez ses pauvres.

Considérant enfin que ce ne peut être que l'intention des pieux fondateurs que ces revenus soient versés et distribués pour le soulagement des pauvres de la commune.

La proposition ayant été mise aux voix, le conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'organisation dans la commune d'un bureau de bienfaisance qui serait chargé de distribuer en secours à domicile à ses pauvres, à proportion de nécessité tous les revenus de son hospice.

Le conseil municipal bien convaincu qu'appuyé des bons offices de M. le Préfet, il obtiendra l'effet de sa demande, il le supplie bien humblement de vouloir y joindre son préavis favorable.

De tout quoi, il a été dressé la présente délibération pour être transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement au préavis favorable duquel elle est étroitement recommandée.

Pour foi Bouchard, maire

– « la rente des Schiner donnait des bas aux pauvres pour 84 fr. par an » ;

– « la rente des Macchabées, avec 210 fr. par an, avait pour but de pourvoir aux frais d'instruction des bourgeois pauvres qui se dévouaient à l'état ecclésiastique. Les bourgeoisies étant détruites, sa destination est altérée par le fait même. »

Cette réponse montre un effet pervers des nouvelles institutions qui, en détruisant les bourgeoisies, rendent caduques les intentions des fondateurs. Saint-Maurice, conscient des réalités, ajoute en anticipant les projets préfectoraux : « Quelque respectables que puissent être ces différentes espèces d'aumônes, il résultait du peu de ressources que chacune présentait, que le bien à faire était rarement sensible. Les capitaux périllicitaient et tendaient à s'anéantir. Il paraît donc qu'en concentrant sur l'hôpital et sous l'administration qui va être formée toutes ces valeurs, leur emploi sera plus régulier et leur conservation plus certaine. »

À Brigue, « la maison a été dotée par un riche bourgeois de cette commune qui lui a légué avant la révolution 6500 bons écus soit 24 375 fr., dont une partie payée en ce temps a été perdue. La rente annuelle de cette dotation est aujourd'hui réduite à 671 fr. Mais cette rente est grevée et ledit donateur a chargé la maison

– de faire dire une messe chaque semaine dans l'église de l'hôpital ;
– de faire célébrer une messe solennelle le jour de la Saint-Antoine en donnant un repas au curé, au vicaire, au conseil et au chantage ;
– de distribuer chaque semaine du pain aux pauvres, pour deux fichelins de seigle. »

Autrement dit, si une partie des revenus a été perdue, les vœux du donateur restent entiers.

Les dépenses

Elles restent presque toujours proportionnées aux recettes et correspondent à l'entretien des bâtiments et des propriétés ; aux salaires des administrateurs et de leurs personnels ; aux soins apportés aux pauvres et aux mendiants ; à l'acquittement des messes fondées, des rentes perpétuelles, etc.

– À l'hôpital de Monthey, « la dotation suffit aux besoins parce que l'on a soin de proportionner la distribution des secours aux revenus. En outre, il faut payer une portion du traitement d'un ecclésiastique chargé de l'instruction de la jeunesse. »

– À l'hôpital de Martigny qui vient, quatre ans plus tôt, d'engager quatre sœurs pour le service intérieur : « On voit dans l'ordre établi depuis 1807 que l'hôpital absorbe annuellement 99 fr. 50 de ses fonds et qu'ainsi il court à sa ruine parce que l'administration de quatre sœurs



Sembrancher : le bâtiment blanc au toit à 4 pans est l'actuelle Maison de l'Entremont. Autrefois, c'était l'hôpital dans lequel on distribuait la « passade » aux voyageurs.

pour distribuer les secours est trop dispendieuse, encore que l'indemnité qu'on leur accorde soit modique, elle le paraît moins quand on compte le logement et le chauffage. Le second étage de la maison n'est point encore bâti. En le faisant achever, on pourrait y caserner la gendarmerie qui y serait très bien placée, puisqu'il y a dans l'enclos une grange et la facilité d'y établir une écurie pour chevaux. On en retirerait dans ce cas un loyer considérable. »

– À l'hôpital d'Orsières : *« Il faudrait rebâtir la maison qui menace ruine. Cette maison est chargée d'une redevance perpétuelle à la cure de 2 mesures de grain par an. »*

– À l'hôpital de Liddes : *« Tous les pauvres passants reçoivent 7 cts »* soit une demi-ration de pain.

– À Bourg-Saint-Pierre : *« Il faudrait construire à neuf toutes les parties du bâtiment, les moyens pour le faire manquent. »*

– À l'hôpital de Saillon : *« On distribue 14 quartans de seigle, 3 de fèves et 1 d'orge avec la graisse nécessaire pour la soupe, auxquels s'ajoutent plus de 20 livres en fromage, mais aussi à boire et à manger aux huit hommes qui en font la distribution; le dîner au curé, au chef de la commune, aux marguilliers et au nouvel hospitalier. »*

– À l'hôpital de Sion : *« La somme nécessaire à l'entretien des biens ruraux et des bâtiments peut être évaluée à 750 fr. La dépense pour le traitement des pauvres peut monter à 4125 fr. L'hôpital est grevé perpétuellement d'une rente de 8 fichelins de seigle et de 60 livres de fromage. »*

– À Loèche, où l'hôpital économise depuis quinze ans, il est dit que : *« Depuis 1798, on ne s'est point occupé de réparations ni d'entretien dans la maison hospitalière, attendu qu'on voulait en bâtir une autre. L'hôpital doit dîmes et salaire des gardes champêtres. »*

– Enfin, à l'hôpital de Brigue : *« Chaque année la maison doit au rectorat de Schlucht, 6 fichelins $\frac{3}{4}$ de seigle, sans que l'on connaisse l'origine de cette redevance. On peut regarder comme dépense extraordinaire, l'enterrement des étrangers trouvés morts, comme il est arrivé cette année : trois étrangers emportés par une avalanche ont été enterrés aux frais de l'hospice. »*

On peut préciser en conclusion que d'autres documents disponibles à Paris montrent que l'administration préfectorale – animée par une notion inconnue de nos hôpitaux: la rentabilité – avait en projet le regroupement des revenus des hôpitaux pour ne conserver qu'un seul établissement par chef-lieu d'arrondissement, soit ceux de Saint-Maurice, Sion et Brigue.

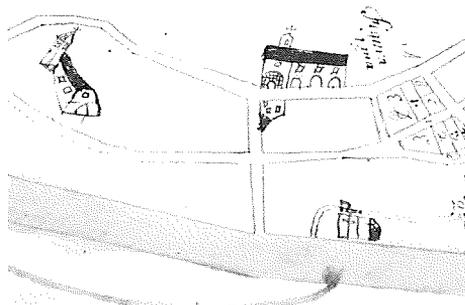
« Je me suis convaincu qu'il était effectivement plus conforme au but de l'institution des hospices et à la loi du

7 frimaire an 5 de faire administrer les biens des hospices à supprimer par des bureaux de bienfaisance et de renoncer au projet de fonder des lits à leur profit dans les hospices à conserver; mais en adoptant la formation des bureaux de bienfaisance, il est important d'examiner le nombre des hospices qu'il convient de conserver. »

Mais à l'analyse de l'ensemble des modestes revenus des hôpitaux du Département du Simplon, l'administration préfectorale a pris conscience qu'il n'était pas possible de conserver trois hôpitaux mais seulement un seul, celui de Sion!

« Dans l'état actuel des choses, je ne vois aucun moyen de faire; et il est certain qu'en les conservant tels qu'ils sont, on manquerait absolument le but de leur institution, que les frais d'administration absorberaient la presque totalité des recettes, et qu'il est préférable de les supprimer comme les autres et d'en faire régir les revenus par des bureaux de bienfaisance. [...] Il existe dans le département un grand nombre d'insensés et de personnes atteintes de maladies chroniques qui sont privés de tous secours; le nombre des insensés s'élève à cent cinq et on est exposé à voir la tranquillité publique troublée. C'est donc à recréer l'hospice de Sion, qui mérite seul d'être conservé, que doivent tendre tous les soins. »

Heureusement pour le Valais, l'histoire en a décidé autrement! ✿



Livre des Reconnaissances de 1752, seul document (table 27) permettant d'imaginer ce qu'était l'ancien hôpital d'Orsières. Archives communales, L21.

(Photo Élisabeth Darbellay-Gabioud)

Bureau des Hospices

Sion, le 17 août 1813

Le Préfet du Département du Simplon,
à Monsieur le Conseiller d'État, directeur général de
la comptabilité des hospices et des communes.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les délibérations des conseils municipaux des communes de ce département dans lesquelles il existait des hospices que l'on propose de supprimer. J'y ai joint une expédition du vœu émis à cet égard par le conseil Général lors de sa dernière session.

J'ai de nouveau examiné, avec la plus grande attention, les observations contenues dans vos lettres des 17 et 28 mai dernier, les réflexions du conseil Général et les délibérations des communes. Je me suis convaincu qu'il était effectivement plus conforme au but de l'institution des hospices et à la loi du 7 frimaire an 5 de faire administrer les biens des hospices à supprimer par des bureaux de bienfaisance et de renoncer au projet de fonder des lits à leur profit dans les hospices à conserver; mais en adoptant la formation des bureaux de bienfaisance, il est important d'examiner le nombre des hospices qu'il convient de conserver. Le vœu exprimé par le conseil Général du département est de ne conserver que le seul hospice de Sion.

Par votre lettre du 17 mai, vous m'annoncez que dans le rapport présenté à sa majesté, on a proposé de conserver les hospices de Martigny, Saint-Maurice et Sion et de supprimer les huit autres, savoir: Viège, Bourg-Saint-Pierre, Martigny, Orsières, Saillon, Sembrancher et Loèche. Brigue ne se trouve pas dénommé parmi les hospices à conserver, et Liddes parmi ceux à supprimer; j'ai présumé que ce n'était qu'une omission et que l'intention était de conserver Brigue, Martigny, Saint-Maurice, et Sion. J'avais moi-même proposé, dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 13 mai dernier, la conservation de ces quatre hospices, mais ce n'était que dans la supposition que l'on eût pu réunir à ces hospices les revenus de ceux que je proposais de supprimer. Maintenant que l'établissement de bureaux de bienfaisance rend cette mesure impraticable, je suis convaincu que les ressources des hospices de Brigue, Martigny et Saint-Maurice sont insuffisants et beaucoup trop faibles, pour qu'il soit permis de songer à les conserver sans

y réunir d'autres revenus, ce que dans l'état actuel des choses je ne vois aucun moyen de faire ; et il est certain qu'en les conservant tels qu'ils sont, on manquerait absolument le but de leur institution, que les frais d'administration absorberaient la presque totalité des recettes, et qu'il est préférable de les supprimer comme les autres et d'en faire régir les revenus par des bureaux de bienfaisance.



Je pense en conséquence qu'il serait convenable d'adopter la proposition du conseil Général de ce département et je suis d'autant plus porté à l'appuyer qu'il est essentiel d'avoir un véritable hospice qui puisse remplir le but d'une pareille institution et qui puisse offrir aux habitants les ressources et les secours qu'ils ont droit d'en attendre.

Liddes, façade de l'ancien hôpital. La statue du voyageur, symbole d'une maison d'accueil, est d'origine.
© Élisabeth Darbellay-Gabioud

Le conseil Général paraît disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour rendre cet établissement avantageux et il est essentiel de profiter de sa bonne volonté, car il existe dans le département un grand nombre d'insensés et de personnes atteintes de maladies chroniques qui sont privées de tout secours ; le nombre des insensés s'élève à cent cinq et on est exposé à voir la tranquillité publique troublée. C'est donc à recréer l'hospice de Sion, qui mérite seul d'être conservé, que doivent tendre tous les soins, et je vous prie, Monsieur le Directeur Général, de vouloir bien appuyer ma proposition auprès de l'autorité supérieure.

Agréez, Monsieur le Directeur Général, les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

Comte de Rambuteau

Regards sur le Rhône, hier et aujourd'hui

Myriam Évéquoz-Dayen

A son point de départ, toute démarche de recherche – qu'elle porte sur le passé d'une famille, d'une communauté ou d'une région – toute enquête suppose, en dépit de la méthodologie appliquée, une manière d'envisager le passé liée à la subjectivité. Or, nous ne sommes pas souvent conscients de ce que nous portons en nous comme représentations socioculturelles sur le passé. En effet, enfants de notre époque, nous avons enregistré au cours de notre éducation et de notre formation des manières de regarder le proche ou le lointain qui agissent comme un filtre sur le questionnement auquel nous soumettons notre domaine de recherche. Très attentifs à certains aspects, nous en laissons de côté d'autres qui nous paraissent évidents.

« Mémoires du Rhône »

Le Valais se penche actuellement sur le Rhône, dans le cadre des projets liés à la troisième correction du fleuve. Au souci urgent d'assurer la sécurité d'une plaine fortement occupée par les activités humaines, les voies de communication et l'urbanisation s'ajoutent des besoins dictés par la prise en compte du développement durable. Inspirés par ces principes, les projets actuels doivent ainsi respecter les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations futures.

Des historiens, géographes, archéologues, paléobotanistes ou géologues, en résumé des chercheurs en sciences humaines et naturelles, ont saisi cette occasion pour développer un vaste questionnement pluridisciplinaire sur le Rhône, la plaine riveraine et ses habitants au cours de la longue durée. Un groupe de réflexion s'est constitué sous le nom rassembleur de « Mémoires du Rhône » afin de stimuler les recherches et de produire des connaissances et des résultats qui éclaireront la manière dont les riverains du Rhône ont tenté de concilier la gestion des risques naturels et l'occupation humaine de la plaine au cours des siècles, voire des millénaires.

Aspects de la plaine dans le passé

Tout tourne autour d'une question centrale: « Quel aspect avait la plaine du Rhône avant les interventions sur fleuve qui lui ont donné son tracé actuel dès le milieu du XIX^e siècle? » Dès la deuxième correction, c'est-à-dire depuis les années 1960, la vision dominante est largement positiviste, comme le résume la citation suivante, tirée de l'ouvrage publié par le Service fédéral des routes et des digues:

*«... la correction du Rhône se distingue d'autres ouvrages de ce genre par le fait qu'elle a permis aussi de transformer toute une vallée fort étendue, jadis recouverte de pâturages marécageux et de roseaux, en un vaste verger d'une luxuriance quasi méditerranéenne.»*¹

Nous avons longtemps retenu cette affirmation comme fait avéré, sans éprouver le besoin de la vérifier. Or, quelques recherches ont touché la plaine du Rhône, et leurs résultats ont apporté des nuances et des remises en question de cette vision très réductrice de l'état ancien de la plaine. Les travaux des botanistes avaient certes mis en évidence la diversité des milieux, celle des espèces végétales et animales. Cependant, ils contribuaient plutôt à entretenir la vision d'une plaine totalement dévolue à la nature, avant les corrections et les assainissements qui ont appauvri et anéanti ces milieux.

Dans son ouvrage sur les forêts de la région du Sion du Moyen Âge à nos jours, Théodore Kuonen, ancien inspecteur forestier, analyse les cartes anciennes et leur manière d'illustrer l'occupation humaine de la plaine au cours des siècles². Les forêts, dont la surface était importante, constituaient des ressources bien protégées par la législation, notamment celles qui bordaient les rivières et le Rhône. En effet, elles contribuaient à assurer la sécurité des digues. Les travaux que le sociologue Gabriel Bender a conduits sur la plaine du Rhône dans la région de Martigny-Fully – notamment les enjeux économiques et sociaux que suscite le partage des biens communs – ont été déterminants pour la remise en question de la vision négative de la plaine³.

Des données à disposition des chercheurs

Désireux de fonder les interventions contemporaines sur des concepts analysés dans la longue

1. R. Ruckli, directeur du Service fédéral des routes et des digues, *La correction du Rhône en amont du lac Léman*, 1964, p. 5.

2. Théodore Kuonen, *Histoire des forêts de la région de Sion du Moyen Âge à nos jours*, 1993.

3. Gabriel Bender, « Où est passée la Camargue valaisanne? », dans *La mémoire dans la vie. Usages du souvenir et de la mémoire en Valais*, 2001.

durée et convaincus de la nécessité de réexaminer la manière dont la plaine et le fleuve ont été gérés par leurs riverains au cours des siècles, les responsables du projet de troisième correction du Rhône ont soutenu un inventaire des sources historiques disponibles aux Archives de l'État du Valais. Plus de 7000 références de documents sont désormais accessibles sur le site internet des Archives⁴. Les personnes intéressées peuvent l'interroger par mot-clé, par nom de commune, par lieu ou par date.

Le mandat octroyé n'a cependant pas permis de passer en revue tous les fonds conservés aux Archives de l'État, et les chercheurs devront consulter également les plans locaux et les cadastres, les feuillets des livres de reconnaissances, des registres ou des comptes, etc. Des recherches plus importantes impliquent également la consultation des fonds des archives bernoises et vaudoises, des Archives fédérales et des Archives nationales de France.

Des résultats surprenants

Un coup d'œil rapide à ces données surprend : y aurait-il autant de documents historiques conservés si le fleuve et la plaine n'avaient représenté aucun enjeu pour ses riverains ? De plus en plus sollicitées par des étudiants qui effectuent des travaux de recherche et de diplômes, ces sources commencent à livrer des résultats surprenants, qui ne concordent pas avec les stéréotypes négatifs d'une plaine marécageuse hostile aux riverains avant les premières corrections du Rhône.

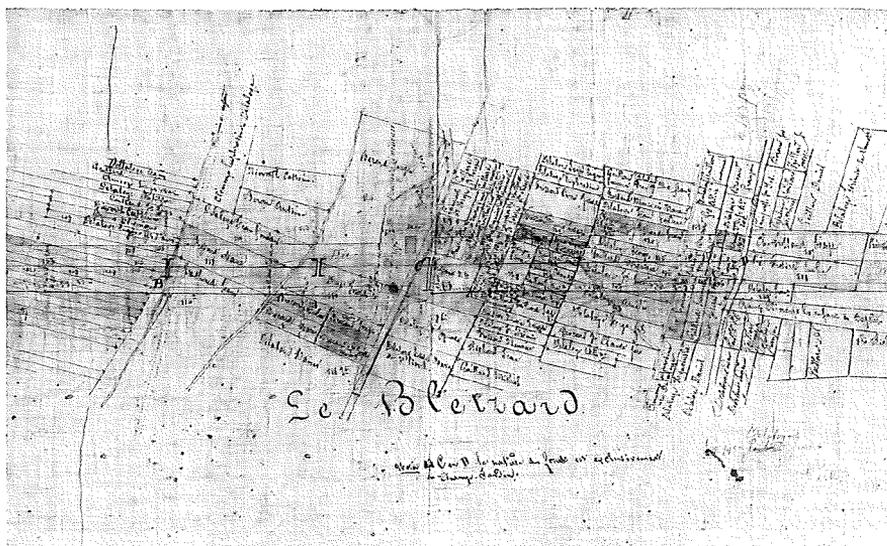
Des plans conservés aux Archives nationales de France ont été édités dans le dernier numéro de *Vallesia* par Michel Lechevalier⁵. La plaine, ses agglomérations, la route qui traverse le Valais et le cours du fleuve y apparaissent d'une manière précise. Levés en 1802 par des ingénieurs géographes français au service de Napoléon, ces plans donnent à voir une contrée pâturée, cultivée et habitée.

L'histoire récente a plutôt retenu la vision négative du fleuve et de la plaine riveraine, alors même qu'il existait, à côté des descriptions marécageuses et insalubres souvent citées, des témoignages positifs. Ardon, par exemple, suscite l'admiration d'Hildebrand Schiner :

4. Archives de l'État du Valais : www.admin.vs.ch/aev

5. Michel Lechevalier, « La mission des ingénieurs géographes français en Valais en 1802 », *Vallesia* LX 2005, 2006.

(...) la région... « présente à la vue une immense campagne, jusqu'au Rhône, et pour ainsi dire à perte de vue, frappant admirablement la vue du voyageur au printemps : ces champs sont si vastes et si étendus, qu'on peut à juste raison dire, que c'est la plus belle et la plus grande campagne à grains, non



Plan parcellaire de la commune d'Ardon, 1857. Archives de l'État du Valais, Fonds Joseph Antoine Vouilloz.

seulement de tout le pays du Valais, mais encore à bien des lieues au-delà...»⁶

Dans les années 1850, des plans détaillés ont été relevés lors de la construction de la ligne de chemin de fer qui nécessitait des expropriations. Dans cette même région, ils donnent à voir des parcelles denses et bien délimitées qui signalent une importante occupation humaine de la plaine⁷.

Les corrections du Rhône (1863-1961)

L'évolution institutionnelle et politique de la Suisse a permis de réaliser sur son territoire des œuvres de grande envergure, notamment celles qui ont contribué au développement agricole. Réalisées avec un important soutien financier de la Confédération, les corrections du Rhône sont intervenues dans des contextes historiques fort différents. La première (1863-1894) a contribué à intégrer le Valais catholique dans la Suisse déchirée par la Guerre civile du Sonderbund. La deuxième (1934-1961) débute dans l'entre-deux-guerres, période où le sentiment patriotique s'ancre dans l'attachement à la terre et valorise la figure du paysan.

6. Hildebrand Schiner, *Description du département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais*, 1812, réédition 2001, pp. 486-487.

7. Archives de l'État du Valais, Fonds Joseph Antoine Vouilloz. Plan parcellaire de la commune d'Ardon, 1857.

Convaincus du bien-fondé de leur intervention, les ingénieurs qui ont écrit sur le Rhône et la plaine ne se sont pas préoccupés du contexte. Les mots choisis eux-mêmes sont revêtus de significations symboliques: « correction », « assainissement », véhiculent des idées associées au progrès que les ingénieurs souhaitent apporter. Pourquoi n'a-t-on pas retenu « endiguement » ou « assèchement », termes neutres qui définissent simplement les opérations ?

Actuellement encore, la tentation est grande de corrélérer les corrections du fleuve et les étapes de développement de l'occupation humaine de la plaine. Certes, les améliorations foncières, les défrichements, le drainage des terres entrepris entre 1920 et 1954 ont développé leurs effets dans un milieu bénéficiant de l'endiguement du Rhône. C'est surtout, dès 1940, le Plan Wahlen, aussi nommé « bataille de la mise en culture » qui a eu un impact décisif sur l'occupation agricole de la plaine du Rhône. Les remaniements parcellaires qui l'ont accompagné ou suivi ont contribué au développement d'une agriculture intensive. Un rapide coup d'œil sur l'apport des cartes topographiques et celui des photographies aériennes met plutôt en évidence une intensification de l'occupation, corrélée au développement économique et à l'urbanisation des années 1960.

Une histoire à écrire...

L'histoire du Rhône, de sa plaine riveraine et de ses habitants est donc à écrire ! Voilà un défi important qui nécessitera de longues années d'études, un chantier conséquent mais bien plus discret, bien moins bruyant que celui de la troisième correction qui débute dans notre canton. ❁



La plaine du Rhône contemporaine, à la hauteur d'Ardon. ©Myriam Evéquoz-Dayen.

Aux origines de la famille Cheseaux de Leytron et Saillon

Philippe Terrettaz

La famille Cheseaux (en latin *de Casali, de Casalibus*), est bourgeoise aujourd'hui des communes de Leytron et de Saillon et compte parmi les familles importantes de ces deux communes voisines. L'armorial valaisan précise que cette famille a donné plusieurs notables locaux. Relevons Barthélemy de Leytron, curé de Saillon à la fin du XVI^e siècle, et Jean-Pierre, de la famille de Saillon, curé de Leytron de 1716 à 1734, qui a créé un fonds pour l'instruction des enfants de Saillon.

À la fin du XVIII^e siècle, Jean-Baptiste de Saillon (1789-1785) est notaire et banneret. Son cousin, Jean-Laurent de Saillon (1742-1804) est le dernier banneret de la châtellenie de Saillon. Au tournant du XIX^e siècle, Angélique de Saillon (1776-1833) épouse Antoine Barman, de Saint-Maurice, union de laquelle naîtront Maurice, Louis et Hyacinthe Barman qui marqueront de leur empreinte l'histoire valaisanne du XIX^e siècle.

À date plus récente, Jean-Joseph de Leytron (1806-1877), notaire, est juge au tribunal de Martigny. Louis Cheseaux (1877-1940) de Saillon est un jésuite réputé au Brésil. Jean-Laurent Cheseaux de Saillon (1912-1994) est président de la commune de Saillon de 1956 à 1968 et député au Grand Conseil tandis que Gabriel de Leytron (né en 1933) est président de cette commune de 1985 à 1992.

Les origines

C'est depuis le milieu du XV^e siècle au moins que ce patronyme est porté à Leytron. C'est de cette commune que se sont dispersés dans les villages environnants les porteurs du nom.

Attestée épisodiquement à Chamoson, Riddes ou ailleurs encore, la famille s'est établie de manière durable à Saillon dès le début du XVII^e siècle quand François, fils de Pierre, du hameau de Montagnon sur Leytron, est agrégé à la Bourgeoisie de Saillon suite à son mariage. Une deuxième branche de Leytron est agrégée à la bourgeoisie de Saillon au début du XIX^e siècle et perdure jusqu'à nos jours.

À Leytron, la famille Cheseaux apparaît, au XVI^e siècle déjà, indistinctement dans les différents hameaux du village et semble bien représentée au sein des familles de l'endroit.

Dans cette commune, le plus ancien porteur connu de ce patronyme est un dénommé Guillaume *Casali* cité parmi les hommes de Leytron en 1428 (LPG 42) et encore en 1456 (ACS C-3). Un autre document de la même époque cite Guillaume *Du Chasale alias Lageyta* (S.S.I. 1428). La famille semble donc affublée d'un autre patronyme. Cette constatation est confirmée par la présence d'un Jean *De la Giete alias Cassali* (pg 1461) en 1461.

Dès le XVI^e siècle ne subsiste que le patronyme *Casali* ou *Cheseaux* dans toutes les variantes orthographiques possibles pour l'époque.

Les Cheseaux alias La Giettaz

Cependant les archives de Fully, Riddes et Saillon citent dans ces villages des *Laz Giety*, *Du Chessaul*, *Casali alias Lagieta* dès le début du XV^e siècle. Plusieurs représentants de la famille sont établis à Fully où elle semble particulièrement active.

Un registre de reconnaissances de Fully (L1 fol. I) en 1438 précise : Richard *de Lagiety alias de casali* habitant de Fully et Antoinette sa femme, fille de Jacquet *dou Bulliet* de Fully. Le même document parle plus loin de Jean *Lagiety* habitant de Fully.

Dans le même inventaire, on cite avec cette précision Hugon *Lagiety alias Casali* habitant de Saillon, fils de Martin, de l'Arbarey, un hameau de Saxon.

Cette mention de l'Arbarey semble indiquer une nouvelle origine du côté de Saxon où le hameau de l'Arbarey se situe sur les hauts de la commune, sur le chemin du col du Lein. Le même registre continue de nous surprendre en citant sous Leytron Guillaume *de Lagiety alias de Casali* habitant Montagnon, fils de Martin *de Lagiety*, de l'Arbarey. La piste saxonnintse semble se préciser. D'après le même registre, un troisième fils de ce Martin *Lagiety* de l'Arbarey, nommé Jean *Lagiety alias Casali* habite Riddes à la même époque.

Le même registre parle par la suite en suffisance d'autres représentants de la famille *Lagiety/Lagjeta* à l'Arbarey.

Sur le coteau, entre Saxon et Charrat, existe encore aujourd'hui le domaine de « La Gite » qui compte quelques maisons. C'est certainement ce lieu-dit qui a donné le nom à la famille, à moins que ce ne soit le contraire...

Le patronyme Cheseaux se retrouve à Salvan dès le XIV^e siècle. Malgré des traditions orales colportées dans divers écrits du XX^e siècle,

cette famille ne semble pas avoir de lien avec la famille de Leytron-Saillon. Présente à Lavey (Vaud) depuis 1583, sous la variante graphique «Cheseaux», la famille serait apparentée à l'une des familles valaisannes.

Les armoiries

Aujourd'hui, les armoiries des familles Cheseaux de Leytron et Saillon se présentent comme suit:

D'azur à 2 bouquetins au naturel dressés sur trois coupeaux de sinople tenant ensemble une coupe d'or, le tout accompagné de 3 étoiles à 5 rais d'or, en chef, rangés en fasce. Variante: pas d'étoiles

Au milieu du XIX^e siècle, on pouvait encore voir les armoiries de Barthélemy, le curé de la fin du XVI^e siècle, au plafond de la chapelle Saint-Laurent. Les armoiries sont donc anciennes. Les armoiries de Jean-Pierre (XVIII^e siècle) se retrouvent encore aujourd'hui sur un fourneau en pierre ollaire, dans l'ancienne maison Cheseaux, au bourg de Saillon. ❀



Anciennes armoiries de la famille Cheseaux apposées sur un fourneau en pierre ollaire, dans l'ancienne maison Cheseaux, au bourg de Saillon, avec l'inscription RDIPCCLSB : (R)évérend (D)ominus (J)ean (P)ierre (C)heseaux (C)uré de (L)eytron (B)ourgeois de (S)aillon, avec la date 1734. © Philippe Terretaz.

L'Encyclopédie d'Yverdon de Fortuné Barthélemy De Felice : une *encyclopédie* suisse au Siècle des Lumières

Christian de Félice



Portrait de F.-B. De Felice, 1772.

Il y a 250 années, arrivait à Berne un réfugié italien, Fortunato Bartolomeo De Felice, qui allait mener à bien l'une des plus ambitieuses entreprises éditoriales suisses du XVIII^e siècle, dont le rayonnement s'étendrait bien au-delà de nos frontières.

L'Italie (1723-1757) :

les années de jeunesse et d'études

De Felice est né à Rome le 25 août 1723, il est mort à Yverdon le 10 février 1789. À l'âge de 12 ans, le jeune De Felice entre au Collège romain des Jésuites¹ pour y commencer des études classiques.

À 17 ans, il suit les cours de mathématiques et de philosophie du savant franciscain Fortunato da Brescia, propagateur des idées de Newton en Italie.

À 23 ans, de retour à Rome, il est ordonné en 1746 « *al Sacerdozio* » dans l'ordre franciscain des Frères Mineurs observants.

Nommé professeur de philosophie dans la Ville éternelle, De Felice défend les théories de Leibniz et de Newton en traduisant leurs œuvres et en les propageant.

En relation avec les disciples de Newton en Italie, De Felice participe activement au débat intellectuel qui a commencé en Angleterre, en France et maintenant en Suisse.

En 1753, à l'âge de 30 ans, il quitte Rome pour Naples où il est appelé par Celestino Galiani à occuper une chaire de physique expérimentale et de mathématiques. Ses contacts avec les milieux

1. Cette formation chez les Jésuites influencera les convictions religieuses de De Felice. Voir à ce sujet le long article JÉSUITES, Ordre des – EY, Vol. XXIV (1773).

napolitains éclairés, en particulier avec Antonio Genovesi, dont les travaux détermineront la future carrière de journaliste et d'encyclopédiste de De Felice.

Dès 1755, il traduit et met à la disposition des étudiants en italien, des textes d'auteurs modernes – philosophiques ou scientifiques – enrichis de notes explicatives et d'indications bibliographiques, en rapport avec les débats contemporains. Par exemple : *Les Lettres sur les progrès des sciences* de Maupertuis, le *Discours de la Méthode* de Descartes, le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* de D'Alembert, etc.

Pour le récompenser de ses travaux savants, le secrétaire du roi de Naples lui offre un évêché qu'il refuse, remettant en cause la doctrine et les pratiques du catholicisme.

Le prince de San Severo, Raimondo Di Sangro, figure de proue de l'élite culturelle napolitaine, était lié d'une grande amitié avec De Felice. Tous deux avaient fait autrefois leurs études au Collège romain des Jésuites :

« Ils se rencontraient souvent pour discuter ensemble de la religion que les prêtres enseignent, rejetant une à une les doctrines et les pratiques du catholicisme. »²

À la suite d'un passé sentimental mouvementé et d'une crise de conscience, De Felice renonce à la prêtrise et fuit l'Italie sous l'anonymat.

Berne (1757-1762) : le journaliste

Sur l'invitation du célèbre médecin Albert de Haller, De Felice, alors âgé de 34 ans, se réfugie à Berne. En 1757, il soutient devant le Conseil académique de Berne une dissertation latine, considérée par le mathématicien Daniel Bernoulli comme le meilleur commentaire de la physique de Newton. En 1758, il confirme son attirance pour les idées de la Réforme et se convertit au protestantisme.

En possession de lettres de recommandation de quelques savants italiens, il est hébergé par Vincent Bernard de Tschanner qui deviendra son ami et protecteur. Avec lui, il fonde la « Société typographique de Berne » et publie deux périodiques : *Estratto della Letteratura Europea* (1758-1766) et



Albert de Haller. Bibliothèque de la Bourgeoise de Berne.

2. *Autobiographie* de De Felice, citée par Eugène Maccabez, *F.-B. De Felice 1723-1789 et son Encyclopédie d'Yverdon*, Bâle. 1903, p. 5.

Excerptum totius Italicae nec non Helveticae literaturae (1758-1762), qui ont pour but de faire connaître à l'Italie la littérature européenne, et à l'Europe savante, celle de l'Italie et de la Suisse. Introduit dans le milieu culturel de la ville, il fréquente des patriciens ouverts aux idées nouvelles de l'Aufklärung ou Lumières suisses, à celles de Jean-Jacques Rousseau, en particulier.

Fin 1759, il reçoit du Conseil de Neuchâtel ses *Lettres de Naturalité*. La même année, il épouse Suzanne Catherine Wavre dont il aura cinq enfants. En 1760, il crée et dirige à Berne un Café littéraire avec son ami V.-B. de Tschärner. L'année suivante, il ouvre dans cette ville, un cours libre de physique expérimentale.

Yverdon (1762-1789) : l'éducateur, l'éditeur, l'encyclopédiste

L'été 1762, De Felice arrive à Yverdon sur les pas de Jean-Jacques Rousseau, réfugié dans la ville un mois plus tôt. Il ouvre un institut d'éducation pour lequel il rédige plusieurs ouvrages illustrant ses méthodes pédagogiques, notamment en 1763 : le *Discours sur la manière de former l'esprit et le cœur des enfans* ; et en 1765 les *Éléments abrégés de grammaire latine*.

Il fonde surtout une imprimerie, sorte de maison d'édition, filiale de la Société typographique de Berne, qui sera à l'origine d'une spectaculaire réussite. De ses presses sortent des centaines d'ouvrages scientifiques, littéraires et philosophiques, dont : les *Principes du droit de la nature et des gens* de Burlamaqui, édition largement annotée par De Felice. Il publie aussi, en 1767, la *Vie des hommes et des femmes illustres de l'Italie* ; des *Leçons de logique* en 1770 ; le *Tableau philosophique de la religion chrétienne* en 1779 ; la revue *Tableau raisonné de l'histoire littéraire du XVIII^e siècle*, de 1779 à 1783 ; etc.

En 1769, il perd sa première femme et se remarie plus tard avec Louise Marie Perrelet dont il aura trois enfants. La même année, il est fait Bourgeois d'Yverdon. Le 14 février 1770, il reçoit ses *Lettres de Naturalité* de Berne.

L'Encyclopédie d'Yverdon : une entreprise européenne

Parmi ses publications, on retiendra surtout son œuvre la plus ambitieuse : l'*Encyclopédie d'Yverdon* ou *Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*³, refonte totale et originale de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

Il s'agit d'une imposante édition *in-quarto*, publiée en 10 années (1770 à 1780) en 58 volumes, dont 48 volumes de textes (1770-1775), 6 volumes

3. *Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*, Yverdon, F.-B. De Felice, 1770-1780, *in-quarto*, 58 volumes.

de suppléments (1775-1776) et 10 volumes de planches d'illustrations (1775-1780). Chaque volume comporte 800 pages, cela représente une somme d'environ 37 000 pages de textes, soit 75 000 articles pour un tirage estimé à 3000 exemplaires.

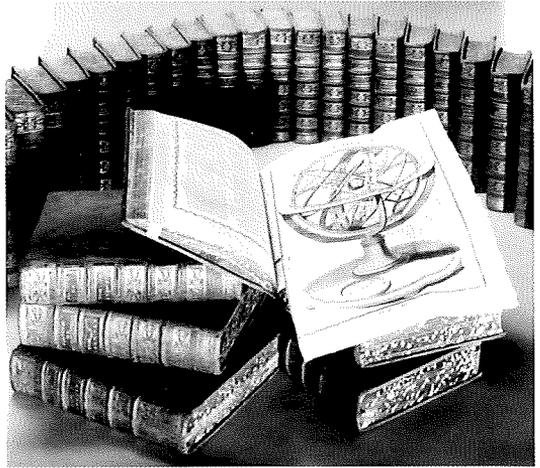
L'*Encyclopédie* d'Yverdon a été diffusée (par souscription) dans toute l'Europe savante qui parlait français, en particulier dans les pays protestants, comme la Hollande, l'Allemagne et la Scandinavie. Cette diffusion s'est faite surtout, à partir du

réseau de distribution de la Société typographique de Berne, dont Yverdon était une filiale, et de celui des libraires Gosse & Pinet à La Haye qui avaient acquis à l'avance les deux tiers de l'édition.

Pour rédiger son œuvre maîtresse, De Felice a fait appel à une quarantaine de collaborateurs, comme le célèbre astronome français De Lalande, le Grand Albert de Haller, médecin à qui est dédiée l'*Encyclopédie* d'Yverdon, et Vincent Bernard de Tschärner, homme d'État et historien. Quatre pasteurs vaudois complètent l'équipe éditoriale: Alexandre-César Chavannes, Élie Bertrand, Jacques Deleuze et Gabriel Mingard. À ces quatre pasteurs, il faut en rajouter un cinquième non dévoilé: Jean Henri Samuel Formey, secrétaire perpétuel de l'Académie de Prusse de Frédéric II à Berlin.

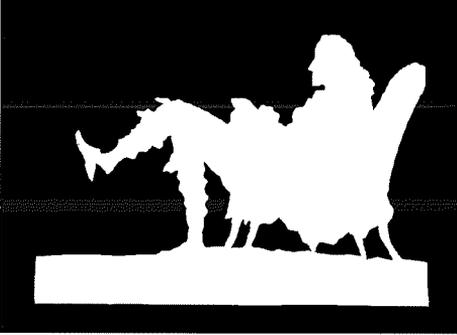
L'*Encyclopédie* d'Yverdon, d'inspiration résolument protestante opère une synthèse du progrès scientifique et de la religion chrétienne. Elle fait une large place à la culture européenne, en particulier suisse et italienne. Publiée dans un contexte intellectuel et culturel différent, elle n'a rien de commun avec les nombreuses contrefaçons suisses de l'*Encyclopédie* française, imprimées à Genève, Lausanne, Neuchâtel ou Berne.

En 1774, De Felice perd tragiquement sa deuxième femme. Il doit alors remplacer la mère de ses enfants, dont certains sont encore en bas âge, et épouse bientôt Jeanne Salomé Sinnet, dont il aura cinq enfants. À la fin de sa vie, miné par ses combats et ruiné dans son entreprise, il meurt à Yverdon, le 10 février 1789.



L'*Encyclopédie* d'Yverdon, publiée entre 1770-1780 en 58 volumes *in-quarto*.

De Paris à Yverdon, la guerre des encyclopédies



Silhouette de Voltaire.
Institut et Musée Voltaire, Genève.

L'annonce du projet d'une édition suisse de l'*Encyclopédie* a déclenché une véritable guerre idéologique et commerciale entre Paris et Yverdon !

Le clan des philosophes : Voltaire, Diderot, d'Alembert, Grimm, l'éditeur Panckoucke, entre autres, voient dans l'édition d'Yverdon une contrefaçon concurrente sur le marché alors florissant des encyclopédies.

À cette époque, le droit d'auteur n'est pas protégé, et les encyclopédistes de

Paris ne se sont pas privés de puiser dans l'encyclopédie anglaise de Chambers pour créer leur propre dictionnaire !

En 1767, Voltaire dénonce De Felice aux autorités de Berne :

*« ... quelques séditieux, partisans de Jean-Jacques Rousseau font imprimer journellement, à Yverdun au mépris de vos lois, des libelles diffamatoires, on m'avertit que c'est le professeur Felici qui les fait imprimer... »*⁴

Une année plus tôt, De Felice n'avait pas ménagé le Patriarche de Ferney dans un pamphlet :

*« ... on chérit ton génie, mais on déteste ton cœur... »*⁵

Pourtant, dès la sortie des premiers volumes de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, Voltaire reconnaît la supériorité de l'édition de De Felice, et lui rend un bel hommage :

*« ... il ne faut pas s'imaginer que leur entreprise soit infructueuse, ils sont secourus par deux membres de l'Académie des sciences et des belles-lettres, et par un homme très savant et très laborieux. Ils ont l'avantage de corriger dans leur édition beaucoup de fautes grossières qui fourmillent dans l'Encyclopédie de Paris... Pour moi, je sais bien que j'achèterai l'édition d'Yverdon et non l'autre. »*⁶

4. Lettre de Voltaire à Albrecht Friedrich von Erlach, 10 février 1767.

5. F.-B. De Felice, *Lettre aux désœuvrés*, Yverdon, 1766.

6. Lettre de Voltaire à Gabriel Cramer, décembre 1770.

De Felice est animé d'une foi sincère, d'un esprit ouvert mais parfois polémique. Exigeant avec lui-même, doué d'une énorme capacité de travail et d'une ténacité à toute épreuve, il mène tout de front : son imprimerie et maison d'édition, l'*Encyclopédie*, son pensionnat et l'éducation de ses 13 enfants !

L'*Encyclopédie* d'Yverdon prend en compte l'Europe en général et la Suisse en particulier, en supprimant certains articles sur la France, jugés trop nationaux.

Par ailleurs, De Felice, qui a fui sa patrie est réfugié en Suisse et considère avoir une dette envers son pays d'accueil. Il consacre, en fait, 900 articles à la Suisse : des articles détaillant les particularités helvétiques, des articles d'histoire et de géographie (régions et villes) ou ceux relatifs aux hommes célèbres.

La généalogie dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon

Plusieurs articles de politique, de droit naturel, et de jurisprudence figurent dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon, parmi ceux-là, l'article GÉNÉALOGIE présente un constat désabusé de cet art :

« Les générations des mortels, alternativement illustres et abjectes, s'effacent, se confondent, et se perdent comme les ondes d'un fleuve rapide; rien ne peut arrêter le tems qui entraîne après lui ce qui paroît le plus immobile, et l'engloutit à jamais dans la nuit éternelle. »

Et plus loin :

« Nous ne croyons pas devoir en dire davantage sur une science si équivoque, où la vérité est si suspecte, et qu'il faudroit nommer l'art des conjectures hasardées. »⁷

À l'article EXHÉRÉDATION, on s'étonne d'apprendre jusqu'où doit aller, au XVIII^e siècle, le devoir du chrétien :

« ... un vrai chrétien ne deshéritera jamais ni un ascendant ni un descendant, quand même il auroit eu le malheur d'embrasser le mahométisme. »⁸

7. EY, article GÉNÉALOGIE, Vol. XXI (1773).

8. EY, article EXHÉRÉDATION des ascendants, Vol. XVIII (1772).

De Felice consacre un article très développé à TESTAMENT. La procédure testamentaire prévoyait, en effet, des conditions bien difficiles à remplir pour un testateur :

« Pour la validité d'un testament il faut que le testateur le fasse lire en présence du notaire et de sept témoins qui signent avec lui : et si le testateur ou les témoins ne savent ou ne peuvent signer, qu'il en soit fait mention dans le testament. »

Et plus loin :

« Ainsi un testament seroit nul s'il n'avoit que six témoins dans les lieux où il en faudroit sept... »⁹

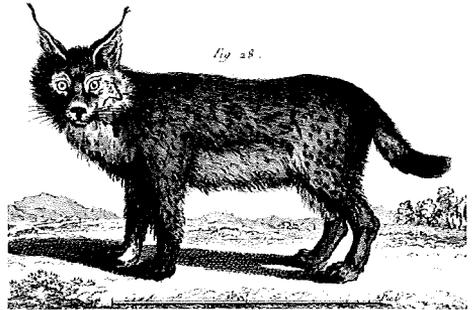
L'article ASCENDANS, rédigé également par De Felice, précise les dispositions à prendre pour les couples sans enfants :

« Au défaut d'enfans, ou de petits-enfans, etc. la raison veut que l'on déferre la succession aux ascendans, non-seulement en reconnaissance des obligations que le défunt avoit à son pere et à sa mere, mais encore parce que pour l'ordinaire c'est d'eux que sont venus ces biens, ou du moins le premier fond... »¹⁰

Le Valais dans l'Encyclopédie d'Yverdon

Vincent Bernard de Tscharnier, bailli d'Aubonne, historien et homme de lettres, a rédigé une trentaine d'articles d'histoire et de géographie pour l'Encyclopédie d'Yverdon. C'est à lui que l'on doit en particulier l'article VALLAIS¹¹ dans lequel il dissèque les particularités de ce canton et de ses habitants :

« La république du Vallais est composée de sept grandes communautés ou justices, appelées Dixains, en allemand Zehnden. Six de ces communautés ont un gouvernement populaire, leurs chefs-lieux sont des bourgs ouverts; chaque dixain composé de diverses paroisses, a sa justice particulière de douze juges, présidés par un maire ou châtelain, qui est le premier magistrat. Les noms des six dixains, en suivant l'ordre du site, depuis les sources du Rhône,



Planche, Vol. VI, Histoire naturelle de l'Encyclopédie d'Yverdon, fig. 28 : le lynx.

9. EY, art. TESTAMENT, Vol. XL (1775).

10. EY, art. ASCENDANS, Vol. III (1771).

11. EY, art. VALLAIS, Vol. XLI (1775).

sont, Goms, Brieg, Raren, Visp, Leuk et Sidens. La ville de Sion, avec sa banlieue, forme le septieme dixain. Son gouvernement est aristocratique... »

Et plus loin, des informations sur les langues parlées dans le Valais :

« Dans tout le haut Vallais jusqu'à Sion, le peuple parle l'allemand Suisse, mêlé dans quelques endroits avec des termes empruntés d'un italien-lombard. En dessous de Sion commence l'usage du patois-françois. »

Suit un jugement de valeur sur les habitants de ce canton :

« Les Vallaisans sont robustes par l'effet d'une vie dure et frugale, et braves à raison de leur attachement à l'indépendance... »

Dans un bref et élogieux article BERNARD, le grand saint est décrit comme un lieu hospitalier qui a la généreuse vocation de venir en aide à des voyageurs de toutes les confessions :

« Il y a sur le sommet de cette montagne, sur le territoire du Valais, un Monastere, connu sous le nom de Montjoux, fondé au X^e siecle par S. Bernard de Menthon. C'est une espece d'hôpital, où l'on exerce de grandes charités envers les voyageurs sans distinction de religion. Cet hôpital ramasse des aumônes très-considérables dans toute la Suisse et ailleurs, et il les mérite bien par l'usage pieux qu'il fait de ses revenus. »¹²

L'Encyclopédie d'Yverdon passe aussi en revue plusieurs dixains valaisans. À l'article BRIEG on peut lire :

« C'est un des plus beaux bourgs du Valais : sa situation est très-riante, et les environs très fertiles. Les Jésuites y ont un beau college établi en 1662. »

On y découvre aussi les bienfaits des eaux de Brieg :

12. EY, article BERNARD, le grand saint, Vol. V (1771).

13. EY, article BRIEG, Vol. VI (1771).

« ... naturellement chaudes, et d'une grande utilité pour les rhumatismes, et toutes les impuretés et effervescences de la peau, la gale, les ulceres, la goûte, etc. »¹³

À l'article LOICHE (Leuk), on peut s'étonner d'apprendre qu'il fallait courir certains risques pour prendre les eaux de l'endroit :

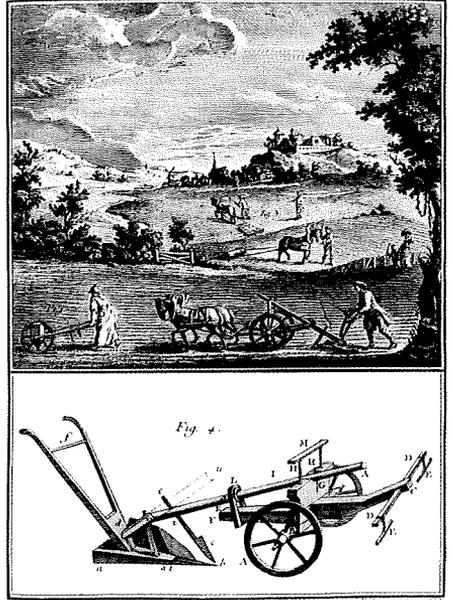
« Les bains de Loiche communément dits les bains du Valais sont très chauds. On y vient de loin pour s'en servir, sans craindre le chemin, souvent suspendu au dessus de précipices les plus affreux, ni l'incommodité du séjour dans un endroit où on ne se pique pas de propreté. »¹⁴

L'influence et les pouvoirs de l'évêque sont énumérés dans l'article SION, évêché de :

« L'évêque a le titre de comes et proefectus Valesiae... Il a droit de faire grace et celui de battre monnaie... Au bas Valais il possède des seigneuries considérables... »¹⁵

On apprend également que MARTIGNY est une châtelainie qui appartenait aussi à l'évêque de Sion et que les produits de la vigne y sont réputés...

« ... châtelainie du bas Valais en Suisse, appartenance à l'évêque de Sion qui y établit un grand chatelain. On y cultive de très-bons vins, entre lesquels ceux de la Marque et de Coquempin sont les plus renommés. »¹⁶



Agriculture. Labourage.

Planche Agriculture, Labourage de l'Encyclopédie d'Yverdon, Vol. I, 1770.

14. EY, article LOICHE, Vol. XXVI (1773).

15. EY, article SION, évêché de, Vol. XXXVIII (1774).

16. EY, article MARTIGNY, Vol. XXVII (1773).

Une valeur patrimoniale redécouverte

En Suisse, comme ailleurs, on redécouvre l'*Encyclopédie* d'Yverdon et l'on commence à prendre la mesure de sa valeur patrimoniale.

Elle offre à ceux qui s'intéressent au patrimoine helvétique, une mine d'informations, véritable somme des connaissances humaines du XVIII^e siècle.

L'*Encyclopédie* de De Felice nous permet de mesurer l'influence d'un tel ouvrage sur l'évolution des mentalités au Siècle des Lumières: la prédominance de la raison et de l'expérience, la remise en question de l'obéissance aveugle aux dogmes et aux superstitions, l'émergence du progrès scientifique et social vers la modernité.

L'*Encyclopédie* d'Yverdon en édition électronique

En 2003, la réalisation majeure de la Fondation De Felice a été la réédition intégrale de l'*Encyclopédie* d'Yverdon en 58 volumes, sur support électronique (DVD-Rom)¹⁷. Cette œuvre monumentale (introuvable sur papier) est aujourd'hui disponible aux chercheurs – comme au grand public – sur un seul disque! Cette édition électronique donne le texte intégral de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, en mode texte, sous deux options: graphie ancienne ou graphie moderne. L'édition contient le fac-similé (mode image) de l'ensemble de l'*Encyclopédie*, y compris les planches.

17. *Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines, Yverdon, 1770-1780*, édité par Claude Blum, édition électronique intégrale. Yverdon: Fondation De Felice/Paris: Éditions Champion.

La famille Tabin

Propos tenus lors de l'Assemblée des Rogations de la Bourgeoisie de Grimentz, le samedi 12 janvier 2002

Jean Tabin

Monsieur le Révérend Curé, Monsieur le Président, Messieurs les Autorités, Chers Combourgeois et Combourgeois.

Après la présentation remarquable de la famille Salamin, par M. Henri Salamin, lors de la dernière assemblée bourgeoisiale en ces lieux, il m'échoit à mon tour le grand honneur de présenter la famille Tabin.

Avant d'entrer de plain-pied dans le vif du sujet, il me paraît intéressant de brosser rapidement un petit tableau historique sur le début du peuplement médiéval de notre région. C'est peut-être dans la première moitié du X^e siècle déjà qu'apparaissent les premières implantations de familles seigneuriales dans les vallées d'Hérens, d'Anniviers, et dans les environs de Granges et d'Ayent. Venus, tous ou la plupart, de la vallée d'Aoste, ces lignages s'établissent chez nous, acquièrent certaines terres par achat, échange ou mariage. Citons pour mémoire les de Granges, premiers comtes du Valais, les de Montjovet, les de La Tour, les de Bard (Baar/Basse Nendaz), les de Montagny, les de Rhins (val d'Hérens et un lieu-dit près de Vissoie), les de Praz (Valpelline) (lieu-dit entre Mayoux et Pinsec) et d'autres encore dont le patronyme se confond souvent avec celui de leur domaine seigneurial (les d'Anniviers, les d'Ayent, etc.). Tout ce mouvement de gens et de biens s'accomplit avant l'arrivée des comtes de Savoie en Valais. Mais seule la découverte de documents nouveaux et le résultat de recherches archéologiques pourraient confirmer ou infirmer cette hypothèse¹.

1. Le nom d'Anniviers apparaît pour la première fois dans un document dont la date n'est pas certaine, mais que Gremaud attribue au XI^e siècle. [...] Le chapitre de Sion, au milieu du XI^e siècle, percevait un cens de deux sols à Grimentz, et possédait encore en Anniviers l'alleu dit

de « Saxo »... (J. Gremaud : « Chartes sédunoises ». *MDR, Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. 18, pp. 348-355, doc. 8. Ce document est une copie extraite par Anne-Joseph de Rivaz des archives de Valère. Gremaud n'a pas pu en

retrouver l'original; toutefois l'analyse interne du texte lui permet de déduire qu'il est antérieure à l'année 1052/EZ 1, p. 81 / Georges Sauthier : « Étude sur le vidomnat d'Anniviers du XII^e au XV^e siècle ». *Annales valaisannes*, sept.-déc. 1954, p. 153).

Abréviations

RTC	Registre de transcriptions de contrats 1298-1314.
JG, MDH	Jean Gremaud : Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.
EZ	Erasmus Zufferey : 1) <i>Le passé du val d'Anniviers</i> . Ambilly, 1927 ; 2 et 3) <i>dito</i> , présenté et amendé par Michel Salamin. Manoir, Sierre, 1973.
AC/FIT	Archives cantonales : Fonds Ignace Tabin.

L'histoire de la famille Tabin commence un peu plus tard au hameau des Heyres, sous Grimentz, avec de nombreuses mentions dans le Registre de transcription de contrats du chapitre de la cathédrale de Sion, de 1298 à 1314, actes miraculeusement préservés de la destruction². Cette période correspond aux règnes des évêques de Sion Boniface de Challant (1290-1308) et Aymon II de Châtillon (1308-1323), les deux du val d'Aoste. Boniface de Challant a été le constructeur du château de Tourbillon, à

Sion, comme résidence d'été de Son Excellence. On y retrouve, dans ces actes, Jean Chabin ou Taby, homme lige du seigneur François de Montjovet († 1339) dont l'imposant château verrouille l'entrée de la vallée d'Aoste, Martin, son frère, qui dispose en partie des biens tenus de ce noble dans les Combes sous les Heyres, et deux autres frères Rodolphe et Borcard. Avec ce registre, on est au début de la formation des patronymes héréditaires. Jean et Martin sont encore mentionnés dans un acte relatif à la montagne de Bendolaz en 1312³.

En 1383, Johannod Tabyn, le Jeune, bénéficie du testament de Willermod, fils de Pierre Thomas de Saint-Jean⁴. Pour l'histoire, en 1387, le comte rouge Amédée VII de Savoie (1383-1391) mène en personne une campagne militaire en Valais et prend et incendie le château de Beauregard, dit l'imprenable, à l'entrée du val d'Anniviers.

Avant 1404, on rencontre toujours aux Heyres le colon Jaquemod Tabyn qui apparaît dans le premier livre de créances de la Confrérie du Saint-Esprit de 1404⁵.

2. 1298-1314. Mention de la chapelle de saint Théodule (fontaine de saint Théodule), aux Heyres, sous Grimentz (RTC 2/266/EZ 1/153) et mention du lieu-dit l'Iglisier à Saint-Jean (RTC 3/76, 2/199, 4/207, 1/266, 2/383, 4/383/EZ 1/156-158). Le lieu-dit « Iglisier » à Saint-Jean-d'en-Haut pourrait indiquer l'emplacement de l'église primitive d'Anniviers avant la création du bourg de Vissoie et du siège de l'unique paroisse d'Anniviers jusqu'à l'érection de la paroisse de (Saint-)Luc en 1804 (EZ 3, 54-64).

3. RTC 362/5/JG 1346/EZ 1/189.

4. Arch. Saint-Jean 24/EZ 1/301.

5. Arch. Anniviers 51/EZ 1/324, contrats, 56, p. 91.

• En 1472, un autre Jaquemod certainement Tabyn possède des biens à Saint-Jean-d'en-Bas au lieu dit Eys Franzoz⁶.

• 1477. Peut-être pour payer les frais de guerres, bataille de la Planta (1475) et contre Charles le Téméraire, un registre des propriétés du quartier de Grimentz mentionne les propriétaires de Saint-Jean (66) et de Grimentz (86). Un Jean Tabin y figure. Il tient... sa part de la dîme de Montjovet taxée 10 livres et sa part du moulin local, taxée 40 sols⁷.

• À la suite de la défaite de Marignan, survenue le 14 septembre 1515, et de la signature du traité d'Alliance perpétuelle, signé entre la France et les Confédérés, on voit s'établir dans la région de Saint-Romain-en-Gal, les premiers Tabin. En 1583, naissent Claude et Fleurie Tabin. Le premier nommé décède en 1683 à Saint-Romain-en-Gal, la seconde en 1663 à Loire-sur Rhône. On connaît encore par un acte de mariage de 1595 une Pernelle Tabin, fille de feu Noël, de son vivant laboureur à Loyry, qui épouse un certain Antoine Perrin. Divers lieux-dits dans les environs, dont celui de «Le Tabin», laissent penser à des attributions de terres peut-être dévolues à des compagnons d'armes.

• 1579. Un Sebastiaann Tapijn est le héros de la défense de Maastricht contre les Espagnols. Certains indices nous laissent à penser qu'il pourrait y avoir un lien entre lui et notre famille. Dans la même région, Johannes Tabin, né en 1646, à Brême, en Basse-Saxe, après des études à Brême et Groningue, aux Pays-Bas, mène une brillante carrière académique en Allemagne.

• 1581. Un Thomas Tabin, d'Anniviers, est mentionné comme acheteur de sel dans le registre de Gaspard Jodoc Stockalper de la Tour⁸.

• 1620. Jean Tabin, Antoine Rouaz et Jean Rouvinez vendent une vigne sise à La Croix à Antoine Peter. L'année suivante, l'acquéreur la remettait, pour le même prix, aux procureurs de Vissoie, Pierre et Chrétien Bourguinet⁹.

• 1701. Antoine Tabin, notaire, établit une reconnaissance de dette de Jean Savio envers Georges et Jean Tabin, ce dernier procureur de la commune de Grimentz¹⁰.

• Georges Tabin († 1691) devint capitaine de la vallée en 1682, puis vice-châtelain en 1684¹¹ et enfin métral. Il conserva ces charges jusqu'à sa mort¹².

• 1696. Jean Tabin est mentionné comme le beau-frère du curé d'Anniviers Égide Massy (1634-1696) qui construisit vers 1680 la grande chapelle de Tsamboné à Saint-Jean-d'en-Bas¹³.

6. Arch. Saint-Jean 35/EZ 1/396.

7. Arch. Saint-Jean 37/EZ 1/399.

8. Alain Dubois : *Die Salzversorgung des Wallis 1500-1610*.

9. Arch. Vissoie 155/EZ 2/121.

10. AC/FIT.

11. Arch. Saint-Jean 94.

12. EZ 2/149.

13. Symphorien Florey : *Légendes et réalités du val d'Anniviers*, p. 151.

- Georges Tabin († 1726), notaire, rédige de nombreux actes et est mentionné très souvent comme vice-châtelain et enseigne d'Anniviers et comme métral de l'évêque François-Joseph Supersaxo. Le grand bailli ou capitaine général du pays Johann Jodok Burgener est courroucé contre lui lorsqu'il écrit à l'évêque: « Je vois que j'ai été ingénument dupé par le châtelain Tabin... Il faudrait même que j'eusse manqué du peu de jugement qui me reste. »¹⁴ Georges Tabin décède à Châtel-Saint-Denis (Fribourg) le 27 décembre 1726, après avoir reçu les saints sacrements, le 19 décembre 1726.

- Georges-Joseph Tabin (1703-1754) devient curé d'Anniviers en 1738, après avoir été curé d'Hérémente de 1728 à 1738. C'est lui qui construisit, en 1745, le clocher de l'église de Vissoie et qui le fit recouvrir de fer-blanc¹⁵.

- Antoine Tabin (1706-1773) exerce en tant que notaire curial et devint à son tour vice-châtelain (en 1748), banneret d'Anniviers et métral¹⁶.

- Jean-Baptiste Tabin (1714-1797) exerce très souvent la fonction de vice-châtelain d'Anniviers et disparaît en 1797 à la veille de la Révolution française arrivée en notre pays¹⁷.

- Georges Tabin (1730-1793), lieutenant-colonel et capitaine, décède en Espagne, sous le règne de Charles IV, roi d'Espagne¹⁸.

- Antoine-Jacques Tabin (1734-1798), notaire curial, est député à Sion pour le rachat des droits féodaux en 1792¹⁹.

- Jean Tabin (1741-1800) est vicaire à Zermatt en 1769 et ensuite curé de Mage (Mase) de 1770 à 1800. C'est lui qui négocia en 1787 avec le vénérable chapitre le rachat des droits féodaux de la paroisse contre une équitable compensation.

- Christian Tabin (1749-1771) meurt militaire en Espagne, sous le règne de Charles III, roi d'Espagne.

- Mathias-Alexandre Tabin (1756-1814), notaire, assume les fonctions de métral de l'évêque Joseph-Antoine Blatter, devint le dernier vice-châtelain d'Anniviers avant la Révolution française qui atteignit notre pays en 1798 et mit fin à l'Ancien Régime. Il négocia l'affranchissement du Bas-Valais avec Mangourit, le représentant de la France, et ratifia aussi la nouvelle Constitution valaisanne. En 1798, il fut élu au Grand Conseil helvétique d'Aarau et devint également président

14. AC, Sion, Fonds Philippe de Torrenté et Hans Anton von Roten: *Die Landeshauptmänner von Wallis 1388-1798*, p. 425, ainsi qu'EZ 2/151, 163-166, 168-170.

15. EZ 2/184, 192, 203.

16. EZ 2/151, 155, 165, 184, 186-188, 191-195, 197, 199, 204-206, 208, 212, 215, 219, 250.

17. EZ 2/191, 195, 201, 203-206, 221-222, 232-233.

18. Registre des baptêmes de Vissoie 1787 – parrain d'Angélique Tabin – et registre décès Vissoie (15.09.1793).

19. EZ 2/204, 3/146.

de la vallée d'Anniviers, de Grimentz et du dizain de Sierre. Son portrait est exposé actuellement au musée cantonal d'histoire²⁰.

- Christian Tabin (1775-1800), militaire, décède en Espagne, sous le règne de Charles IV.

- Jean-Baptiste Tabin (1777-1810), lieutenant au bataillon valaisan, trouve lui aussi la mort en Espagne.

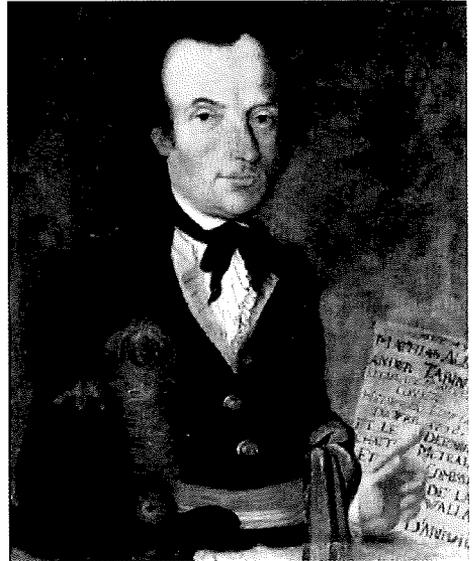
- Ignace Tabin (1781-1845) s'engage comme volontaire au bataillon valaisan, à Gênes en 1806. Il accomplit les quatre campagnes de Catalogne. En 1810, en Espagne, il est promu au grade de sous-lieutenant porte-drapeau. En 1811, il conduit le bataillon valaisan de Perpignan à Wesel (en Allemagne). Il est nommé lieutenant en 1812 et retourne à Sion, la même année, comme officier recruteur. Lors du départ précipité du commandant du Département du Simplon, le baron d'Hénin de Cuvillers, il l'accompagne dans sa retraite, du 26 décembre 1813 au début janvier 1814, en passant par le col de la Forclaz et jusqu'à Grenoble. Il occupe par la suite la fonction de procureur de Grimentz et de Vissoie²¹.

- Louis (Aloys) Tabin (1782-1856), adjoint du maire de Vissoie (1811), président de Grimentz, de Granges (recensement de 1829), puis juge²².

- 1796. Inscription dans le registre de naissances de la paroisse de Raczki en Pologne de Jakub Tabin, fils de Jan et de Marianna Westfelt dont les descendants recherchent l'origine en Suisse(?).

Dans le monde plus récent, nous avons, entre autres, les personnalités suivantes :

- Antoine Tabin (1786-1876), sautier, dont un portrait photographique en pied, de 1869, nous montre toute la prestance et la vigueur, à l'âge de 83 ans ; Jean-Baptiste Tabin (1814-1845), économiste de l'évêque ; Pierre Tabin (1817-1876), président de



Portrait de Mathias Alexandre Tabin (1756-1814).
Musée cantonal d'histoire, Sion.

20. EZ 2/233, 249, 252-255, 3/11, 13, 33, 50, 52-54, 58, 71, 76, 109, 112, 137.

21. AC/FIT.

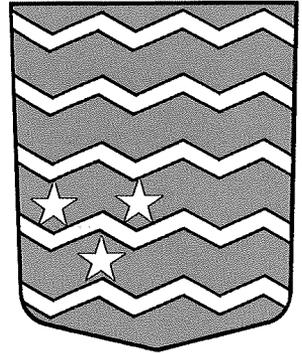
22. EZ 3/70-71, 75, 114-115, 137, 141, 149, 152, 155, 157-158, 195, 197.

Grimentz; Pierre-Joseph Tabin (1818-1906), également économiste de l'évêque; Antoine Tabin (1820-1887), hôtelier; Jean Tabin (1823-1903) parti en Amérique en 1849, sans intention de retour, et pourtant revenu s'établir à Saint-Jean; Benoît-Ignace Tabin (1824-1905), instituteur, sautier; Louis-Georges Tabin (1826-1919), juge à Vissoie; Jean-Baptiste Tabin (1851-1921), père de Jérémie, Joseph et Benoît; Pierre Tabin (1854-1940), frère convers dominicain qui prépara l'établissement de l'École biblique et archéologique de Jérusalem; Joseph Tabin (1859-1919), prieur d'Illiez; Jean-Baptiste Tabin (*1862), instituteur, parti en Amérique; Antoine Tabin (1864-1933), hôtelier; Joachim Tabin (1867-1899), guide de montagne, décédé au Zinalrothorn; Benjamin Tabin (1868-1932), hôtelier; Daniel Tabin (*1869), hôtelier; Georges Tabin (1869-1938), administrateur postal à Sierre, préfet du district, député, président du Grand Conseil, dont le portrait trône dans cette salle; Jérémie Tabin (1875-1954), professeur au collège de Sion et curé de Saint-Léonard; Joseph Tabin (1881-1965), vice-président de Saint-Jean, officier d'état civil à Vissoie; Benoît Tabin (1882-1930), père de Daniel et de Jean-Baptiste; Robert Tabin (1891-1973), libraire et éditeur; Oscar Tabin (1893-1960), secrétaire communal de la ville de Sierre; Gustave Tabin (1895-1974), avocat; Rodolphe Tabin (1898-1985), professeur au Maroc; Basile Tabin (1904-2000), inspecteur cantonal des ruchers; Pierre Tabin (1906-1985), D^r en droit, bâtonnier de l'Ordre des avocats; Daniel Tabin (1917-1996), député; Jean-Baptiste Tabin (1922-2000), secrétaire bourgeois et père Marie-Claire, notre fringante conseillère communale de Sierre; Charles Tabin (1927-1969), aventurier et entrepreneur, décédé au Liberia en Afrique.

Je ne prends pas le risque de parler des vivants pour leur laisser intactes toutes les chances de faire aussi bien que leurs ancêtres...

Enfin, un mot pour les dames qui ont accompli un travail plus discret mais tout aussi efficace. Songez que, grâce à elles, la famille Melly subsiste – grâce à Marie Tabin (*1736) – fille d'Ignace (1704-1774) et de Marie Zappellaz (1698-1759), qui a sauvé cette famille de l'extinction, y compris les branches de Nax et d'Entremont, et que l'une des deux branches des Salamin de Grimentz est l'œuvre de Marguerite Tabin (1855-1931), fille d'Ignace, instituteur, et d'Euphémie Vissen, conjointement à Louis Salamin (1861-1929), fils de Benoît Salamin (1836-1898) et d'Élisabeth Favre (1835-1883) qui quittèrent Saint-Luc pour venir s'établir à Grimentz pour s'occuper des biens de la famille Vissen.

Un mot au sujet de l'origine du nom. Celui-ci a très certainement, par sa racine «Tab», une relation avec la montagne, un haut plateau, comme le mont Thabor, en Palestine, où eut lieu la Transfiguration du Christ, et le mont, le promontoire et la mer Tabin des géographes anciens, avec pour accentuer le suffixe «ing» qui semble indiquer une appartenance. Heureusement que personne n'est venu témoigner de l'établissement du patronyme, ce qui laisse à la formulation d'hypothèses une certaine marge d'imagination et de fantasmagorie²³.



Armoiries de la famille Tabin : de gueules à 5 faces virées d'or et trois étoiles à 5 rais.

Quant aux armoiries de la famille, elles semblent être très anciennes (lettres des 29 octobre et 13 novembre 1813 du baron d'Hévin de Cuvillers à Ignace Tabin/AC/FIT) et un bel exemplaire se trouve sur le fourneau en pierre ollaire de Louis Tabin, fils de Mathias-Alexandre, à Vissoie, dans la maison de feu notre combourgeois Léon Monnier, directeur des écoles de Sierre, et père de notre jeune ex-préfet Charles-André Monnier ici présent à la table des notables.

Excusez-moi de vous avoir tenu si longtemps en « haleine ». Je vous souhaite à présent une bonne continuation dans la dégustation de nos précieux mets du terroir et du merveilleux « glacier du tonneau de l'évêque ». J'espère que lors des prochaines présentations des familles grimentzardes il sera levé d'autres pans de l'histoire locale et de la valeureuse épopée du rude peuple d'Anniviers. Merci de votre attention, « *bon zor* » et « *a reveve* » à toutes et à tous ! *

23. Le patronyme Tabin pourrait dériver de celui de Montagner également présent aux Heyres. Fin du XIII^e siècle. Au moment où se fixent les patronymes héréditaires, n'aurait-on pas en Pierre des Heyres et/ou Pierre de Montaner, résidant également aux Heyres, l'ancêtre des frères Borcard, Jean, Martin et Rodolphe Tabin ? (EZ 1, pp. 151-154).

* année de naissance;

† année de décès

Des choses pareilles!

Souvenirs de Thérèse, l'Anniviarde

Gilbert Salem *

Voilà plus de dix-huit ans que Thérèse, de Vissoie, est devenue Lausannoise, comme ses cinq enfants et ses onze petits-enfants. C'est surtout à l'intention de ces derniers qu'elle s'est mise un jour à consigner dans un cahier toute la tranche de sa vie qui avait précédé ce déménagement, au lendemain de sa retraite et près de trente ans après la mort de son époux Jules. Elle nous a accueillis, au lendemain de Noël, dans un appartement rempli de couleurs vives qui surplombe la Palud.

Sujet du livre qui vient de paraître à tirage confidentiel : l'existence ordinaire d'une alerte petite paysanne d'Anniviers, en un temps où cette vallée ressemblait encore à la planète Mars, car le tourisme ne l'avait point encore apprivoisée.

Une vallée de charmes, mais aussi une vallée de larmes : Vissoie, la commune de Thérèse, était difficilement accessible, réfractaire à la modernité. Un paradis légèrement épargné par la tourmente de la guerre, mais où l'on se suicidait beaucoup. Il était soumis à un régime patriarcal antédiluvien : il suffisait qu'une jeune mère devînt veuve pour qu'elle s'achoppe à l'indifférence des voisins, perde tout soutien social, toute considération : « Ce n'était pas de la méchanceté, nous confie-t-elle. Plutôt une incompréhension de la souffrance. Ou alors ce manque de communication venait-il de moi ? »

Imaginons ce très cher val d'Anniviers au début du XX^e siècle. C'était alors un pays pétri de catholicisme austère, revêche : « Ils nous ont gâché notre jeunesse, fait Thérèse en évoquant des maîtres de religion. Ils ne nous ont jamais parlé d'amour. » De l'amour divin, s'entend, car

* Gilbert Salem, journaliste et écrivain lausannois, fait partie de la rédaction de *24 heures* depuis 1980. Il est l'auteur de plusieurs livres dont le plus récent, *Pintes vaudoises, un patrimoine en péril*, est paru aux Éditions d'En Bas.

Cet article a paru dans *24 heures* du 5 janvier 2007.

L'auteur nous fait l'amitié d'offrir ce portrait d'une Valaisanne au présent *Bulletin* de l'Aveg.

Pour prendre contact avec Thérèse Crettaz, vous pouvez utiliser l'adresse de messagerie de sa fille : francine.crettaz@criteres.ch ou écrire un commentaire sur le blog de Gilbert Salem : www.superlocal.ch

c'est bien celui-là qui continue de la faire avancer, proclame-t-elle, cette fois par écrit dans l'épilogue de sa libre confession à sa progéniture. Elle y évoque la légende dorée de saint Augustin devisant sur le mystère de la Trinité sur la fameuse plage maghrébine. Elle y rappelle que sa foi est celle qu'elle avait partagée avec son époux Jules. Foi divine et foi maritale confondues; et à l'abri des prêches souvent destructeurs de l'institution chrétienne.

Des choses pareilles!, ce petit bouquin rouge et or de Thérèse Crettaz, n'a été tiré qu'à 100 exemplaires. Il a été conçu comme étrenne de Noël 2006 aux gens de sa famille, c'est tout. « Je ne suis pas écrivain! », insiste la fringante aïeule. Elle est sincère mais elle a tort: les épisodes

Recettes de Thérèse Crettaz

Le merlett

Pour faire du *merlett*, il faut des pommes de terre (2 à 3 par personne), fermes à la cuisson, de préférence des charlottes, coupées en petits quartiers – des *quarterettes* – des carottes (une par personne), coupées en rondelles, des poireaux (un gros pour la famille ou deux moyens), coupés en julienne et une tasse de riz.

Mettre de l'huile avec un peu de margarine ou de beurre dans un faitout (ou une grande poêle à frire). Faire chauffer. Verser tous les ingrédients: pommes de terre, carottes et poireaux et enfin une tasse de riz. Saler, poivrer, ajouter deux tasses d'eau, couvrir. Laisser cuire doucement (sur 3). Remuer de temps en temps. Quand le riz a absorbé toute l'eau, enlever à moitié le couvercle et laisser griller. Servir avec du fromage, du « Gala » pour les petits.

Pommes de terre-macaronis

Il faut des oignons (un gros ou deux moyens), des macaronis « Gala N° 5 » (500 g pour la famille) et des pommes de terre fermes, des charlottes de préférence (environ quatre pour la famille), coupées en carrelots.

Dans une grande casserole, faire bouillir de l'eau salée. Ajouter les pâtes coupées en trois. Donner un bouillon et ajouter les pommes de terre. À côté, dans une poêle, mettre du beurre et de la margarine, faire revenir les oignons hachés à feu doux, environ un quart d'heure. Quand les pommes de terre sont cuites, verser dans une passoire, laisser égoutter. Ajouter les pommes de terre et les macaronis dans la poêle avec les oignons, faire revenir tout doucement. Bien mélanger pendant quelques minutes.

les plus tragiques comme les plus enjoués sont narrés avec une simplicité noble, désarmante. Une philosophie naturelle du détachement. Sa fille Francine les a recueillis dans son ordinateur portable, «sans rien y changer». Son frère, Bernard Crettaz (oui, le brillant sociologue, ethnologue et thanatologue valaisan de Genève) les a relus avec bons conseils et tendresse. En annexe, deux recettes culinaires végétariennes, délectablement surannées et méconnues, exotiques: le *merlett*, les pommes de terre aux macaronis.

Suit un glossaire d'expressions moins valaisannes qu'anniviardes, et moins anniviardes que de Vissoie, et moins de Vissoie que de la famille. Un appendice dont elle est très fière, cette dame de la Palud, au visage épanoui et à voix de mésange: on y découvre, dit-elle, le sens de tout. Celui du titre du livre: «Des choses pareilles!», était une exclamation qui marquait «un étonnement complet»; peut-être précédé de «mais, mais, mais!». Itou celui du nom de sa prétendue maison d'édition: Tchorne. En sabir crettazien, les *tchornes* sont des «histoires sans importance, parfois vraies». ❀

Glossaire, mots et expressions de la lignée

Pour constituer ce lexique utile aux générations nouvelles, il a été fait appel aux souvenirs de Thérèse, mais aussi à ceux de ses enfants. L'orthographe est approximative et la description est libre!

Âmes en peine – expression. Se dit de personnes en situation d'oisiveté. Peut provoquer les *boules aux reins*.

Avoir le diable au corps – expression. Avoir de la méchanceté, de la malice.

Avoir le large – expression. Avoir le cafard.

Betson – nom masculin. Du foin dans un drap.

Blec – adverbe. Complètement mouillé.

Botche, botchette – nom masculin. Enfant, petit enfant.

Brogne – nom féminin. 1. Vêtement qui pend : « porter des *brognes* ». 2. Personne qui se soûle : « ce type est une *brogne* ».

Brontsé – nom masculin. Personne mal habillée. C'est le cas de la personne qui porte des *brognes* et des *charques*.

Capon – adverbe. Fatigué.

Charque – nom féminin. 1. De vieilles chaussures : « porter des *charques* » (en général avec des *brognes*). 2. Personne paresseuse, qui ne fait rien.

Coin – nom masculin. Lieu mythique et incertain où les proches, aimés mais pas forcément, ont tout intérêt à ce qu'on les y retrouve morts vu qu'ils ont bravé l'ordre de rentrée maternel. Expression relativement courante : « S'il n'est pas mort dans un coin, je le tue. »

Des choses pareilles – exclamation marquant un étonnement complet. Peut être précédé de « Mais, mais, mais... » Peut également se dire en patois : « *Dé poutetchoze denche.* »

Écorcher – verbe. Dans l'expression : « Ça t'écorcherait de dire merci » ; façon délicate de rappeler au proche, aimé mais pas forcément, la reconnaissance éternelle due à son géniteur.

Embarguer, s'embarguer – verbe. Se cochonner, se maquiller de manière excessive. Les *tchampes* ont fréquemment « une de ces *embarguées*... ».

Gongon – nom masculin. Objet charismatique permettant une gestion continue d'angoisse abandonnique. Plus communément « lolette, sucette ».

Les boules aux reins – expression utilisée au pluriel. Affection fréquente due à une trop longue station assise sans un tricotage.

Lourdét – nom masculin. Personne peu intelligente, un brin naïve.

Machinal tordu – nom masculin suivi d'un adjectif. Homme rusé, peu fiable.

Marcher sur le corps de... – expression douce et légère permettant de montrer le côté dramatique de la situation. Généralement prononcée par la mère

pour marquer un interdit à ses enfants. Exemple qui peut se décliner à l'infini : « Si tu veux sortir ce soir / Si tu veux te marier avec ce *tisque* /.../, tu marcheras sur mon corps. »

Mort dans un coin – expression. Voir « coin ».

Motson – nom masculin. Tas de foin qu'on rassemble sur le pré. Ramasser les *motsons*.

Noque – nom plutôt masculin ou adjectif. Personne pas très débrouille.

Noquet – *noque*, mais pas trop. Le « et » se prononce « ette ». Désigne également un *noque* qu'on aime bien.

Pégacher, se pégacher – verbe. Utilisé dans l'expression « Vous pouvez vous en pégacher pour un corps qui va pourrir en terre », sur un ton de reproche, signifie prendre soin de sa peau, se mettre de la crème et peut-être un soupçon de maquillage.

Pétoler (se) – verbe pronominal. Se faire mousser, se mettre en avant, être gonflé. Ne plus en pouvoir tellement on est content de soi.

Raché – nom masculin ou féminin selon qu'il désigne un homme ou une femme. Personne avare, proche de ses sous.

Rafacher – verbe. Marcher sans but, sans raison.

Rafater – verbe. Courir, marcher dans la maison. « Garder des chaussures pour *rafater* », c'est les garder pour des travaux domestiques à la maison.

Rèche – nom féminin. 1. Personne qui *rèche*. 2. Au pluriel signifie des répétitions.

Récher – verbe. Demander plusieurs fois la même chose, répéter souvent.

Se faire bénir par les capucins – expression. Opération permettant d'enlever le diable au corps.

Soustré – nom masculin. Personne qui ne sait ni s'habiller, ni marcher.
« Le dernier de la création. »

Taberle – nom masculin. Signifie, selon Grand-Maman Geneviève, « pas un franc *noque* mais un peu *lourdet* ».

Taper l'eau à la Navizence – expression. Activité qui ne sert à rien.
Toutefois, bien plus sensée qu'une multitude de gestes ou d'actions.

Tchampe – nom féminin. Femme stupide, sans grande intelligence, parfois vulgaire.

Tchintchon – nom masculin. Désigne généralement un enfant qui se plaint dans le but d'obtenir des câlins.

Tchornes – nom féminin. 1. Amusements, bêtises. 2. S'il s'agit d'un objet, c'est un petit rien, sans grande valeur, sans utilité. « Je t'ai offert une *tchorne*. »
3. Histoires sans importance, parfois pas vraies : « Raconter des *tchornes*. »

Tisque – nom masculin. Synonyme de *noque* et de *tocson*. Ne s'utilise qu'au masculin.

Tisquet – *tisque*, mais pas trop. Voir *noquet*.

Tocson – nom masculin. Au féminin, se dit « *toque* ». Synonyme de *noque* et de *tisque*.

Tocsonnet – *tocson*, mais pas trop. Voir *noquet*.

Vous me prendrez endormie – expression tout en finesse pour manifester son désaccord sur un projet ou un événement à venir. À notre connaissance, utilisée exclusivement par les femmes de la famille. Exemple : « Pour ce mariage, vous devrez me prendre endormie. »

Wékée – nom masculin ou féminin. Personne qui pleure beaucoup, sans raison. Au pluriel, désigne les pleurs : « Pousser des *wékées*. »

¡Feliz cumpleaños, primos de San José!

Élisabeth Darbellay-Gabioud

Il y a cent cinquante ans, après avoir quitté les pentes arides des Alpes, une centaine de familles valaisannes découvraient les vastes prairies de l'Entre Rios, entre les fleuves Paraná et Uruguay. Grâce au général Don Justo José de Urquiza, président de l'Argentine, nos valeureux et courageux émigrés participèrent à la création de la colonie agricole de San José et devinrent les véritables artisans de sa prospérité.

Ma famille a connu le bonheur de retrouver des cousins en Argentine, de les y rencontrer en 1997, et même – en 2003 – de participer à la noce de Maria Victoria Gabioud, descendante de Pierre Joseph Gabioud, concession 142 de la Colonia de San José, lointain parent.

Les vœux que j'ai eu l'honneur de transmettre aux jeunes époux comme représentant de leur terre d'origine, je les dédie aujourd'hui à tous les cousins argentins. Les circonstances sont différentes, mais le message reste identique, quel que soit le patronyme porté : *« ¡Feliz cumpleaños, primos de San José ! Nosotros crecemos sobre el mismo arbol, sacamos de las mismas fuentes y en nuestras venas corre la misma sangre. »*

« Alors que l'Europe chantait sous un soleil d'été, le 2 juillet 1857 était un jour d'hiver, ici en Argentine. Accompagnée de son mari Pierre Joseph, âgé de 52 ans, de ses enfants Marie Rose (23 ans), Émile (21 ans), Étienne (18 ans), Eugénie (11 ans) et Joseph (7 ans), Joséphine Julie Gabioud, née Duay, débarquait dans le port de Buenos Aires après un long voyage en mer.

Elle laissait dans la terre de Sembrancher deux de ses enfants morts en bas âge, Pierre Ulrich et Marguerite Philomène. Sa fille aînée, Julie (25 ans) n'était malheureusement pas non plus du voyage car elle travaillait alors en France voisine.

Joséphine avait alors 51 ans, seulement trois de plus que moi. Dans le port de Buenos Aires, elle devait porter un habit bien proche du mien aujourd'hui, costume traditionnel des paysannes de son Valais d'origine : robe noire, tablier, foulard, et, les jours de fête, ce chapeau à falbala sur la tête.

Mais était-ce vraiment une fête pour elle, cette arrivée en une terre étrangère si lointaine? Je ne peux le dire. Avoir quitté un village que l'on aime, des montagnes à l'ombre desquelles on a grandi, avoir étreint une dernière fois ses parents, ses amis, avoir tout vendu ou emporté ce qui faisait le quotidien, avoir fermé une dernière fois la grille du cimetière en sachant que jamais cette terre maternelle ne nous accueillera, tout cela portait à la tristesse et non à la joie.

Mais le cœur et l'esprit de Joséphine et de Pierre Joseph étaient emplis de confiance, de foi en l'avenir et de courage. Face à la misère et à la pauvreté, ils avaient choisi de commencer une vie nouvelle sur un continent inconnu pour offrir un présent et un avenir à leurs enfants.

Maria Victoria, tu représentes la cinquième génération de Gabioud nés en Argentine et ton prénom est en soi tout un symbole, celui d'une véritable victoire sur l'infortune.

Un petit coin de Valais a offert à l'immense Argentine des hommes et des femmes, et à travers eux, des gens courageux, intelligents, responsables, travailleurs, tenaces... des gens de cœur et de foi dont vous êtes issus.

Aujourd'hui, moi aussi – un peu comme Joséphine en 1857 – j'arrive en Argentine, appelée et attirée par une force irrésistible. Invitée à la noce de Maria Victoria, je viens dire, au nom de tous les Gabioud de mon pays, à toi Victoria, à Raúl, à tous mes cousins, aux autres descendants d'émigrés, que nos racines, même si elles ont mis plus d'un siècle à progresser dans le fond de l'océan, nos racines se sont enfin retrouvées et s'emmêlent à nouveau.

Nous croissons sur le même arbre, nous puisons aux mêmes sources... dans nos veines coule le même sang. Sous le ciel d'Argentine comme sous le ciel valaisan, c'est une même main qui nous guide, un même souffle qui nous anime, un égal regard bienveillant qui nous couve.

Sois heureuse, Maria Victoria, et que Dieu bénisse ce chemin que vous empruntez à deux en ce jour! Puissiez-vous y marcher avec bonheur le plus loin et le plus longtemps possible! Et que vos pas, un jour, vous emmènent sur votre lointaine terre d'origine. Nous vous y attendons! »



Vêtue du costume d'Orsières, Élisabeth à la noce d'une descendante Gabioud, famille émigrée en Argentine en 1857.

Boda de Maria Victoria Gabioud, Reconquista Santa Fé, Argentine Sábado santo, el 19 de abril 2003

«Mientras que Europa cantaba sobre un sol de verano, el 2 de julio 1857 era un día de invierno aquí en Argentina. Acompañada de su marido Pedro José, de 52 años de edad, de sus hijos María Rosa (23 años), Emilio (21 años), Esteban (18 años), Eugenia (11 años) y José (7 años), Josefina Julia Gabioud, nacida Duay, debarcaba en el puerto de Buenos Aires después de un largo viaje por mar.

Dejaba enterrados en Sembrancher dos de sus hijos muertos pequeñitos, Pedro Udalrico y Margerita Filomena. Su hija mayor, Julia (25 años), no vino degra-
ciadamente en este viaje, ya que trabajaba en la vecina Francia.

Josefina tenía entonces 51 años, solamente tres más que yo. En el puerto de Buenos Aires, llevaba un vestido muy parecido a el mío de hoy: traje tradicional de las mujeres del Valais, vestido negro, delantal, pañoleta y, los días de fiesta, un sombrero en la cabeza.

¿Es que era verdaderamente una fiesta para ella, esta llegada a tierra extran-
jera tan lejana? No créo.

Tener que dejar un pueblo que queremos, montañas a la sombra en las que hemos crecido, tener que abrazar una última vez a sus padres, a sus amigos, haber vendido todo y llevarse lo cotidiano, tener que cerrar una última vez la verja del cementerio sabiendo que jamás esta tierra maternal nos acogerá, todo esto era más triste que alegre.

Pero el corazón y el alma de Josefina y de Pedro José estaban llenos de confianza, de fe en el futuro y de valor. De cara a la miseria y la pobreza habían decidido comenzar una vida nueva en un continente desconocido para ofrecer a sus hijos un presente y un futuro.

María Victoria, tu representas la quinta generación de Gabioud nacidos en Argentina y tu nombre es en Sí un símbolo, el de una verdadera victoria sobre la infortuna.

Un rincón del Valais ha ofrecido a la inmensa Argentina hombres y mujeres, y a través de ellos, gentes muy valientes, inteligentes, responsables, trabajadores, tenaces... gentes de corazón y de fe, de donde habéis venido.

Hoy yo también, de la misma manera que Josefina en 1857, llego a Argentina llamada y atraída por una fuerza irresistible. Invitada a la boda de María Victoria, vengo a decir en el nombre de todos los Gabioud de mi país, a ti, a Raúl, a todos los primos, a otros descendientes de emigrantes, que nuestras raíces aunque han tardado más de un siglo en progresar en el fondo del océano, nuestras raíces al final se han encontrado y se mezclan de nuevo.

Creemos sobre el mismo árbol, sacamos de las mismas fuentes y en nuestras venas corre la misma sangre. En el cielo de Argentina como en el cielo valesano, es la misma mano que nos guía, un mismo viento que nos anima, la misma mirada que nos protege.

Os deseo mucha felicidad, María Victoria, y que Dios bendiga el camino que vais a empezar los dos a partir de este día. Os deseo que caminéis felices durante mucho tiempo y que vuestros pasos, un día, los lleven a vuestra lejana tierra de origen. Nosotros los esperamos.» ❀

Association valaisanne d'études généalogiques Aveg 2006**Walliser Vereinigung für Familienforschung WVFF 2006****Admissions – Aufnahmen**

Monique	Aullen	1257	La Croix-de-Rozon
Chantal	Chastonay	1933	Sembrancher
Leander	Escher	3960	Sierre
Béatrice	Fauchère Pittet	1213	Onex
Frédéric	Favre	1950	Sion
Yves	Haenni	3973	Venthône
Kathy	Lattion	1937	Orsières
Bertrand	Terrettaz	1942	Levron

Démissions – Austritte

Béatrice	Allegro Grand	3979	Grône
Erwin Niklaus	Mathieu	3048	Worblaufen
Pierre	Reichenbach	1870	Monthey

Décès (portés à notre connaissance)**Todesfälle (*die uns gemeldet wurden*)**

Franz	Abgottspon	3922	Stalden
Léo	Biollaz	1950	Sion
Alfred	Rotzer	3900	Brig

L'Aveg en bref

En 1989, un petit groupe d'amis passionnés crée une association pour l'étude de la généalogie en Valais: Aveg pour la partie francophone, WVFF pour la partie germanophone. Aujourd'hui, l'association réunit près de 300 membres, chercheurs et collectivités publiques, tous intéressés de près à la généalogie.

La personne intéressée demande simplement son adhésion au moyen d'un formulaire d'inscription ad hoc que le secrétariat tient à disposition. Cette demande est en principe acceptée par le comité et avalisée par l'Assemblée générale annuelle.

Cotisations

Membres individuels ou couples: 30 fr.; collectivité: 50 fr.; membres étrangers: 25 euros. Banque Cantonale du Valais, Sion (T 0183 11 18).

Les membres sont invités

- à participer, dans la mesure du possible, aux trois réunions annuelles;
- à échanger les résultats de leurs recherches avec les autres généalogistes.

Prestations offertes aux membres

- une plate-forme de rencontres entre gens passionnés, connaisseurs ou débutants;
- des visites intéressantes, en Valais et chez nos voisins (France, Italie, etc.);
- un site internet riche et vivant, avec un forum de questions (www.aveg.ch);
- un *Bulletin* annuel, aux contributions multiples et variées.

Der WVFF in kürze

Im Jahre 1989 gründete ein kleiner Kreis von Freunden der Ahnenforschung die Walliser Vereinigung Für Familienforschung: Die Abkürzung Aveg für den französisch sprechenden Teil unseres Kantons und WVFF für den deutschsprachigen Teil. Heute zählt die Vereinigung stolze 300 Mitglieder Forscher und allgemein interessierte Personen an der Ahnenforschung.

Die Anfrage zur Mitgliedschaft für interessierte Personen erfolgt über ein «Anmeldeformular», welches in unserem Sekretariat bezogen werden kann. Die Aufnahme erfolgt durch den Vorstand und wird jeweils an der Jahresversammlung von den Mitgliedern bestätigt.

Beiträge

Einzelmitglieder oder Paare: 30.– sFr.; Kollektivmitglieder: 50.– sFr.
Mitglieder aus dem Ausland: 25 Euro.
Walliser Kantonalbank, Sitten (T 0183 11 18)

Wir empfehlen den Mitgliedern, so weit es Ihnen möglich ist, an den drei jährlichen Treffen teilzunehmen. Die Erfahrungen und Resultate ihrer Nachforschungen mit den andern Ahnenforschern auszutauschen.

Leistungen und Angebote für die Mitglieder:

- ein Podium für interessierte – passionierte Kenner und Anfänger zum Gedankenaustausch;
- Besuche von interessanten Objekten im Wallis so wie bei unseren Nachbarn in Frankreich, Italien und anderen Ländern;
- eine Webseite im Internet mit interessanten und aktuellen Informationen so wie der Möglichkeit Fragen zu stellen. (www.aveg.ch);
- ein Mitteilungsblatt das einmal im Jahr herausgegeben wird und die verschiedensten Themen behandelt.

Association valaisanne d'études généalogiques (Aveg)

Walliser Vereinigung für Familienforschung (WVFF)

Président

Guy-Bernard Meyer 024 471 64 27 *gbmeyer@netplus.ch*
Route de la Cretta 2 1870 Monthey

Caissier

Nicolas Premand 024 477 46 26 *nicolas@premand.ch*
Chemin de Combasses 10 1872 Troistorrents

Caution historique

Pierre-Alain Bezat 024 471 94 28 *palabre77@hotmail.com*
Rue du Closillon 5 1870 Monthey

Responsable informatique

Guy-Michel Coquoz 021 626 05 48 *gmcoquoz@chez.com*
Chemin du Platane 2 1008 Prilly

Membre Bas-Valaisan

Yves Haenni 027 455 56 30 *yves.haenni@netplus.ch*
Rue des Poules 1 3973 Venthône

Membre Haut-Valaisan

Leander Escher 027 455 96 68 *leander@escher.ws*
Impasse Aurore 9 3960 Sierre

Responsable du «Bulletin»

Claudine Daulte-Gaillard 021 648 66 91 *cl.daulte@bluewin.ch*
Rue de la Pontaise 47 1018 Lausanne



Président d'honneur: M. Jean Bützberger
Membre d'honneur: M. Philippe Terrettaz



Le *Bulletin* annuel de l'Aveg paraît depuis 1991.

Les *Bulletins* N° 0 à N° 7 sont vendus au prix de 7 fr. l'exemplaire.

Dès le N° 8, le *Bulletin* coûte 15 fr. l'exemplaire.

Le *Bulletin* N° 9 est épuisé mais vous pouvez obtenir des copies d'articles.

Pour retrouver les articles publiés, voir sous :

www.aveg.ch/fr/Ressources/Ressources.php

Pour les commandes, s'adresser au président :

Guy-Bernard Meyer, route de la Cretta 2, 1870 Monthey

Tél. 024 471 64 27 ou gbmeyer@netplus.ch

